

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

### SOMMAIRE

<b>Le cadre législatif</b>	<b>page 3</b>
<b>I. La préparation budgétaire 2026 : Le contexte générale</b>	<b>page 4</b>
I.1. Le contexte économique et financier	page 4
I.2. Les principales tendances sur les finances locales	page 4
<b>II. La situation financière de la Communauté de Communes de Sélestat : rétrospective 2023-2025</b>	<b>page 5</b>
II.1. Les épargnes de la collectivité	page 5
II.2. La capacité de désendettement à la fin de l'exercice 2024	page 8
II.3. La fiscalité en 2024	page 9
II.4. Les perspectives pour 2025	page 10
<b>III. La Prospective financière 2026-2032</b>	<b>page 12</b>
III.1. Les hypothèses et scénarios de travail	page 12
Les hypothèses de fonctionnement	page 14
Les hypothèses d'investissement	page 14
III.2. Tableau de synthèse (2026-2032)	page 17
<b>IV. Caractéristiques et orientations générales du Budget Général</b>	<b>page 19</b>
<b>IV.1. La section de fonctionnement</b>	<b>page 19</b>
IV.1.1. Les dépenses de fonctionnement	page 19
Les charges à caractère général	page 19
Les charges de personnel	page 20
Les atténuations de produits	page 27
Les autres charges de gestion courante	page 27
Les charges financières	page 27
Les dépenses exceptionnelles	page 27
Les provisions pour risques et charges	page 27
Les opérations d'ordre	page 27

IV.1.2. Les recettes de fonctionnement	page 28
Les atténuations de charges	page 28
Les produits des services	page 28
Les impôts et taxes	page 29
Dotations, subventions, participations	page 30
Les autres produits de gestion courante	page 31
Les reprises sur amortissements et provisions	page 31
Les opérations d'ordre	page 31
IV.1.3. Evolution de l'épargne	page 32
<b>IV.2. La section d'investissement</b>	<b>page 35</b>
IV.2.1. Les dépenses d'investissement	page 35
IV.2.2. Les recettes d'investissement	page 36
IV.3. Les éléments de discussions du budget	page 37
IV.3. La dette - analyse de l'encours	page 38
Situation générale	page 38
Structure par prêteur	page 39
Structure par type de taux	page 40
Perspectives budgétaires	page 40
Performance financière	page 40
<b>V. Caractéristiques et orientations générales des budgets annexes</b>	<b>page 43</b>
V.1. Budget annexe Ordures Ménagères	page 43
V.2. Budget annexe Parc d'Activités Economiques du Giessen	page 43
V.3. Budget annexe GEMAPI	page 43

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT & TERRITOIRES

### Les orientations budgétaires 2026

#### Note de présentation

#### Le cadre législatif :

Le Conseil Communautaire est invité à engager le débat d'orientations budgétaires (D.O.B), conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 8 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Les membres du Conseil sont ainsi amenés à exprimer les orientations et choix généraux pour l'année en cours et les 3 années à venir. Le Conseil doit également indiquer comment ces orientations seront déclinées en actions.

Le débat d'orientation budgétaire n'a pas un caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, codifiée aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le D.O.B constitue la première étape du cycle budgétaire qui rythme la vie de la collectivité et conditionne son action. Il doit permettre aux membres du Conseil Communautaire :

- D'être informés de l'évolution des données économiques internationales, nationales et locales ;
- De connaître les orientations de l'Etat concernant le secteur public local ;
- D'être informés sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes de Sélestat.
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées ultérieurement dans le budget primitif ;

Les orientations budgétaires pour 2026 seront examinées pour le budget principal et les budgets annexes, à savoir : parc d'activités du Giessen, la ZAE du BREITEL, la GEMAPI, les ordures ménagères.

## I. Le contexte général

### *1.1. Conjuncture économique et financière*

Contexte économique international et national 2025-2026 : une stabilisation fragile dans un environnement durablement incertain

L'environnement macroéconomique dans lequel s'inscrivent les orientations budgétaires pour les exercices 2025 et 2026 demeure marquée par une stabilisation progressive des grands équilibres économiques, sans pour autant retrouver une dynamique favorable. Après le ralentissement observé en 2024, la croissance économique nationale resterait modérée en 2025, autour de +0,7 %, avant une légère amélioration attendue en 2026 (+0,9 %). Cette évolution s'accompagne d'un reflux de l'inflation, désormais contenue sous le seuil de 2 %, traduisant la fin du cycle inflationniste exceptionnel engagé depuis 2022.

Toutefois, cette normalisation apparente masque des fragilités structurelles persistantes. Le niveau d'épargne élevé des ménages et le recul de l'investissement privé témoignent d'un climat d'attentisme nourri par les incertitudes géopolitiques internationales, la recomposition des chaînes de valeur, ainsi que par une instabilité institutionnelle et budgétaire au niveau national. Par ailleurs, si la politique monétaire européenne s'oriente vers une détente progressive, les conditions de financement demeurent sensiblement plus restrictives qu'avant-crise : les taux d'intérêt de long terme restent durablement supérieurs au potentiel de croissance nominale, pesant à la fois sur les trajectoires de désendettement de l'État et sur le coût du capital pour l'ensemble des acteurs publics.

Dans ce contexte, la situation des finances publiques nationales demeure contrainte, avec un déficit public encore élevé et une trajectoire de redressement reposant largement sur des mesures d'économies à moyen terme. Cette contrainte structurelle constitue un facteur déterminant pour l'avenir des finances locales, dont l'évolution est étroitement dépendante des arbitrages budgétaires de l'État.

### *1.2. Principales tendances sur les finances locales*

Perspectives des finances locales et enjeux spécifiques aux EPCI à fiscalité propre : tension sur l'épargne et dépendance accrue aux décisions nationales

L'exercice 2025 constitue un point d'inflexion pour les finances locales et, plus particulièrement, pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Après plusieurs exercices de résistance, la dynamique financière des EPCI apparaît désormais plus contrainte : le ralentissement des recettes, conjugué à la poursuite de la progression des charges de fonctionnement, entraîne une érosion de l'épargne brute, qui recule pour la première fois depuis plusieurs années. Cette contraction de l'épargne intervient alors même que les besoins d'investissement demeurent élevés, notamment pour accompagner la transition écologique, l'adaptation des équipements publics et le maintien des services à la population.

En 2025, cette situation s'est traduite par un maintien de l'effort d'investissement des EPCI, financé de manière croissante par le recours à l'endettement et par la mobilisation du fonds de roulement. Cette évolution accroît mécaniquement la sensibilité des budgets intercommunaux aux conditions de financement et aux décisions nationales affectant leurs ressources. L'instauration du dispositif de prélèvement sur les recettes des collectivités (DILICO), la faible dynamique des fractions de TVA, ainsi que les ajustements opérés sur les

dotations et compensations, ont contribué à rigidifier les marges de manœuvre financières des groupements.

Les perspectives pour 2026 apparaissent particulièrement incertaines. L'absence, à ce stade, de visibilité sur l'issue du projet de loi de finances pour 2026 renforce les risques pesant sur les équilibres budgétaires locaux. Plusieurs facteurs convergents pourraient affecter durablement la capacité d'autofinancement des EPCI à fiscalité propre : la poursuite des prélèvements financiers au titre de la contribution au redressement des comptes publics, l'impact pérenne de la hausse des cotisations CNRACL sur les dépenses de personnel, le gel ou la faible progression des dotations de l'État, ainsi que les incertitudes liées à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels et à ses modalités de compensation.

Dans ce cadre, les EPCI se trouvent à la croisée de plusieurs contraintes structurelles : une épargne fragilisée, des besoins d'investissement toujours soutenus et une dépendance accrue aux arbitrages financiers nationaux. Le contexte économique international et national, conjugué à l'instabilité budgétaire de l'État, impose ainsi une gestion particulièrement prudente des trajectoires financières, une priorisation renforcée des investissements et une vigilance accrue sur la soutenabilité de l'endettement à moyen et long terme. Ces éléments constituent le cadre structurant des orientations budgétaires proposées pour les exercices à venir.

## II. La situation Financière de la CCST : rétrospective 2023 à 2025

### *II.1. Les épargnes de la collectivité*

	CA2023	CA2024	CA 2025	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	22 393 048,92 €	21 735 063,44 €	22 324 354,83 €	2,71%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors in	15 504 712,50 €	17 935 647,47 €	19 630 051,00 €	9,45%
<b>Epargne de gestion</b>	<b>6 888 336,42 €</b>	<b>3 799 415,97 €</b>	<b>2 694 303,83 €</b>	<b>-29,09%</b>
Intérêts de la dette	337 313,34 €	291 979,87 €	264 295,00 €	-9,48%
<b>Epargne Brute</b>	<b>6 551 023,08 €</b>	<b>3 507 436,10 €</b>	<b>2 430 008,83 €</b>	<b>-30,72%</b>
Remboursement du capital	1 768 511,55 €	1 292 613,92 €	1 360 471,00 €	5,25%
<b>Epargne nette</b>	<b>4 782 511,53 €</b>	<b>2 214 822,18 €</b>	<b>1 069 537,83 €</b>	<b>-51,71%</b>
Encours de dette	10 383 580,40 €	8 614 274,87 €	10 420 826,58 €	20,97%
Capacité de désendettement	1,59	2,46	4,29	74,61%
	282,42 €	234,29 €	283,43 €	20,97%

## Analyse financière - Exercice 2023

L'exercice 2023 se caractérise par une progression marquée des dépenses réelles de fonctionnement, dont le ratio par habitant atteint 425 €, contre 419 € en 2022 et 377 € en 2021. Cette évolution s'explique principalement par l'absorption de plusieurs chocs exogènes et structurels. D'une part, la hausse des coûts de gestion des accueils périscolaires (+79 K€) et l'augmentation significative des dépenses énergétiques (+326 K€) ont pesé sur les charges de fonctionnement. D'autre part, les dépenses de personnel progressent sous l'effet de facteurs durables : intégration en année pleine des créations de postes réalisées en 2022 (+82 K€), prise en compte des postes mutualisés avec le PETR (+81 K€), revalorisation du point d'indice (+1,5 % au 1er juillet 2023) et mesures ciblées en faveur des rémunérations les plus basses. À cela s'ajoutent la hausse du contingent versé au SDIS, liée à la modification des critères de calcul, ainsi que l'augmentation mécanique des indemnités des élus consécutive à la revalorisation du point d'indice.

Cette dynamique de dépenses est toutefois partiellement compensée par une diminution nette de la participation de la collectivité à la délégation de service public petite enfance confiée à People & Baby (-696 K€). Cette baisse résulte d'un changement de circuit financier : les aides de la CAF sont désormais versées directement au délégataire, venant en déduction de la participation de la collectivité.

En parallèle, les recettes réelles de fonctionnement progressent fortement (+24,63 %) pour atteindre 22,3 M€. Cette hausse est portée par plusieurs leviers : une augmentation du produit fiscal consécutive à la revalorisation des taux d'imposition (+10 %), l'amélioration des dotations et compensations fiscales de l'État (notamment la DGF, en hausse de 23 %), la progression des participations reçues (CAF, État) et une augmentation des produits des services. L'exercice est également marqué par un produit exceptionnel de 2 M€ lié à la vente de l'ancien siège de la collectivité, qui renforce ponctuellement l'épargne brute.

Ces évolutions favorables se traduisent par une amélioration sensible des marges d'autofinancement, matérialisée par la baisse du ratio de rigidité financière et par une diminution de l'endettement par habitant, malgré le recours à un emprunt de 5 M€ en 2022. En revanche, l'année 2023 marque un ralentissement de l'effort d'investissement, bien que plusieurs opérations structurantes aient été livrées ou poursuivies, notamment le périscolaire de Baldenheim/Mussig et la piste cyclable Sélestat-Châtenois.

## Analyse financière - Exercice 2024

L'exercice 2024 s'inscrit dans une poursuite de la hausse des dépenses de fonctionnement, avec un ratio par habitant atteignant 489 €, en progression de 15 % par rapport à 2023 et nettement supérieur à la moyenne des communautés de communes comparables. Cette évolution appelle une vigilance accrue quant à la soutenabilité des charges à moyen terme.

Dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement reculent légèrement (-2,82 %) pour s'établir à 584 € par habitant. Cette diminution ne traduit pas un affaiblissement structurel des ressources, mais s'explique principalement par l'absence, en 2024, de recettes exceptionnelles comparables à la vente de l'ancien siège intervenue en 2023. Les produits fiscaux demeurent globalement stables, portés par l'évolution des bases, tandis que la DGF par habitant poursuit sa tendance à l'érosion, restant inférieure à la moyenne nationale.

L'année 2024 est marquée par un repli très significatif de l'investissement, avec des dépenses d'équipement ramenées à 35 € par habitant, soit un niveau très inférieur à la

moyenne des collectivités comparables. Cette contraction traduit une phase de pause dans le cycle d'investissement, après les exercices plus dynamiques de 2022 et 2023.

Par ailleurs, l'encours de dette par habitant progresse fortement (+21 %) pour atteindre 280 €, sous l'effet de la mobilisation d'un emprunt de 3,1 M€ en 2024. Cette évolution entraîne un accroissement des ratios d'endettement rapportés aux recettes de fonctionnement. Si ces indicateurs demeurent globalement soutenables, ils traduisent une tension accrue sur les équilibres financiers, renforcée par l'augmentation du ratio de rigidité financière, désormais proche de 90 % des recettes réelles de fonctionnement.

À l'inverse, la part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement diminue, restant très inférieure à la moyenne des collectivités comparables, ce qui témoigne d'une maîtrise structurelle de la masse salariale.

#### Lecture comparée des évolutions 2023-2024

La comparaison des exercices 2023 et 2024 met en évidence un changement de configuration financière. L'année 2023 apparaît comme un exercice atypique, caractérisé par une forte dynamique de recettes, en partie conjoncturelle, qui a permis d'absorber la hausse des charges de fonctionnement et d'améliorer temporairement les marges d'autofinancement. À l'inverse, l'année 2024 se distingue par une normalisation des recettes, combinée à une poursuite de la hausse des dépenses de fonctionnement, conduisant à une tension progressive sur les équilibres financiers.

Cette évolution se traduit concrètement par :

- une érosion des marges de manœuvre, du fait de ratios de rigidité en hausse ;
- une augmentation de l'endettement, consécutive au recours à l'emprunt dans un contexte de faible investissement ;
- une pause marquée dans la dynamique d'équipement, contrastant avec les exercices précédents.

Ainsi, si la situation financière de la collectivité demeure globalement maîtrisée, la trajectoire observée entre 2023 et 2024 appelle une attention particulière sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la soutenabilité de l'endettement, afin de préserver à moyen terme la capacité d'autofinancement et de relancer, dans des conditions sécurisées, l'investissement sur le territoire de la Communauté de Communes de Sélestat & Territoires.

## 1.2. La capacité de désendettement à la fin de l'exercice 2024

À la clôture de l'exercice 2024, la situation d'endettement de la Communauté de Communes de Sélestat & Territoires se caractérise par une hausse significative de l'encours de dette, consécutive à la mobilisation d'un emprunt de 3,1 M€ au cours de l'exercice. L'encours de dette par habitant atteint ainsi 279,82 €, contre 231,31 € en 2023, soit une progression de près de 21 %.

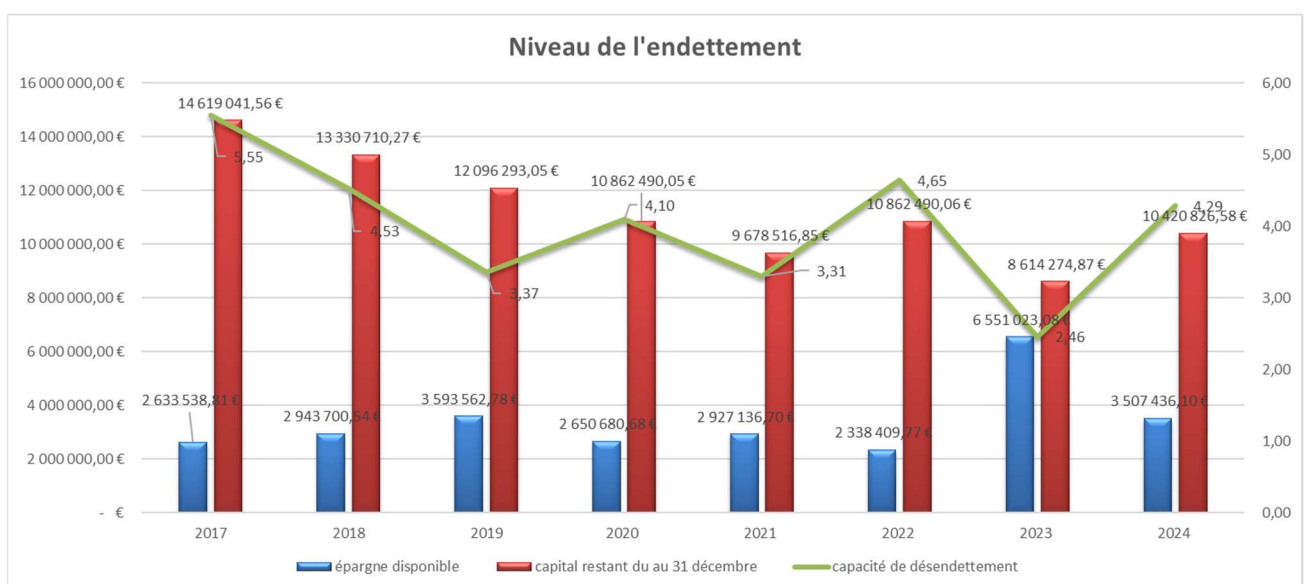
Rapporté aux recettes réelles de fonctionnement, l'encours de dette représente 47,88 %, en hausse par rapport à 38,47 % en 2023, traduisant un alourdissement relatif de la charge financière dans un contexte de stabilisation, voire de légère contraction, des recettes de fonctionnement.

Cette évolution se reflète directement dans la capacité de désendettement, qui constitue un indicateur central de soutenabilité financière. Celle-ci passe de 1,59 année en 2023 à 2,46 années en 2024, traduisant une dégradation mesurée mais réelle de la trajectoire financière. Cette détérioration résulte de la combinaison de deux facteurs : l'augmentation de l'encours de dette liée au recours à l'emprunt en 2024 et la réduction de l'épargne brute, impactée par la hausse des dépenses de fonctionnement et par l'absence, en 2024, de recettes exceptionnelles de même nature que celles constatées en 2023.

Malgré cette dégradation, la capacité de désendettement demeure nettement inférieure aux seuils d'alerte généralement admis en matière de gestion financière locale, ce qui atteste du caractère encore soutenable de l'endettement de la collectivité. Néanmoins, la tendance observée appelle une vigilance renforcée, la poursuite d'une hausse des charges rigides ou le recours à de nouveaux emprunts sans reconstitution préalable de l'épargne brute pouvant, à moyen terme, altérer significativement cette capacité.

Dans ce contexte, la stratégie financière devra prioritairement viser la consolidation de l'autofinancement, condition indispensable à la stabilisation, puis à l'amélioration, de la capacité de désendettement et au maintien d'une trajectoire financière soutenable.

### Evolution de l'endettement (en €) et de la solvabilité (en année)



Le graphique met en évidence une **trajectoire financière globalement maîtrisée sur le long terme**, marquée par des phases distinctes.

- **De 2017 à 2020**, la collectivité engage un **désendettement progressif**, avec une baisse continue de l'encours de dette et une amélioration de la capacité de désendettement, traduisant une gestion prudente et soutenable.
- **Entre 2020 et 2022**, la trajectoire devient plus contrastée : l'encours de dette se stabilise puis repart légèrement à la hausse, tandis que l'épargne disponible se contracte, entraînant une dégradation ponctuelle de la capacité de désendettement.
- **L'année 2023 constitue un point d'inflexion très favorable**, caractérisé par un niveau exceptionnel d'épargne et une nette amélioration de la capacité de désendettement, à un niveau historiquement bas.
- **En 2024**, la situation se normalise : l'épargne revient à un niveau plus conforme à la moyenne historique et l'encours de dette augmente sous l'effet du recours à l'emprunt, ce qui dégrade mécaniquement la capacité de désendettement sans remettre en cause, à ce stade, la soutenabilité globale

La dette demeure contenue sur l'ensemble de la période, mais la **capacité de désendettement est fortement dépendante du niveau d'épargne**, qui constitue le principal levier de maîtrise de la trajectoire financière.

« La dette de la collectivité reste maîtrisée sur la période, mais notre capacité à investir durablement dépend désormais de notre aptitude à reconstituer une épargne suffisante. »

### ***1.3. La fiscalité en 2024***

L'exercice 2024 se caractérise par une stabilité globale de la fiscalité intercommunale, après l'effort significatif consenti en 2023 avec la revalorisation des taux d'imposition. Le produit des quatre taxes par habitant s'établit à 183,85 €, en progression modérée de 3,62 % par rapport à 2023. Cette évolution résulte principalement de la dynamique des bases fiscales, les taux ayant été maintenus à leur niveau antérieur.

Le niveau de fiscalité par habitant demeure légèrement supérieur à la moyenne des communautés de communes comparables, traduisant une mobilisation du levier fiscal déjà significative. Par ailleurs, le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal recule sensiblement en 2024, passant de 249,51 % à 216,03 %. Cette baisse traduit un moindre recours à la capacité fiscale théorique, dans un contexte marqué par la volonté de ne pas alourdir davantage la pression fiscale sur les contribuables après les ajustements opérés en 2023.

Ainsi, la fiscalité en 2024 joue un rôle de facteur de stabilisation des équilibres financiers, sans constituer un levier de croissance significatif des recettes. Cette configuration renforce la nécessité de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement et de sécuriser l'épargne brute, la fiscalité ne pouvant raisonnablement être mobilisée à nouveau à court terme sans remettre en cause l'acceptabilité sociale et la compétitivité du territoire.

#### ***1.4. Les perspectives pour 2025***

La communauté de communes devrait connaître une évolution de ses épargnes, passant d'une épargne nette de 2M€ en 2024 à 1M€ (montant estimatif pour 2025).

#### **L'évolution de certains indices de prix impacte la dépense locale**

Avec une croissance de 9%, les dépenses de fonctionnement (19.8 millions d'euros) enregistreraient une forte évolution.

Les charges à caractère général de la collectivité (8.1 millions d'euros), par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) constituent le poste de dépenses le plus important de la collectivité. Elles augmenteraient de 8,7 %. Cette hausse serait notamment liée à la participation plus importante de la Communauté de Communes de Sélestat & territoires dans le cadre de la délégation de service public petite enfance confiée à la société « People&Baby » (+91K€), la hausse des coûts de gestion de l'ensemble de nos périscolaires (+394K€).

Les dépenses de personnel (5,5M€) devraient être en augmentation de 10%. Cette augmentation s'explique à la fois par des facteurs exogènes et endogènes : l'augmentation des taux de cotisation CNRACL (annonce du gouvernement en attente de précision) et le glissement vieil-esse technicité (GVT) viennent impacter d'une part la masse salariale de la Communauté de Communes de Sélestat & territoires, de manière automatique. D'autre part, le budget est particulièrement impacté par les perspectives de recrutements notamment en lien avec la prise de compétence mobilité et la mutualisation avec le PETR ainsi que par la revalorisation des primes dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP.

Les atténuations de produits devraient connaître une augmentation de 8% par rapport à 2024 en raison de la hausse du prélèvement du FPIC de 19 K€ par rapport à 2024 et le report de 299K€ pour prise en charge d'une partie du FPIC 2024 sur 2025

Les subventions versées et les contingents obligatoires, soit 3,4 millions d'euros, augmenteraient de près de 1184% par rapport à 2024, en raison notamment de l'inscription des dépenses budgétées en 2025 de manière exceptionnelle :

- Subvention équilibre BA Breitel de 216 349 €
- Reversement du VM 2024 via subvention BA mobilité PETR : 400 280 €
- Inscription reversement subvention MEA "Agriculture durable" GESCOD de 104K€ (non-ré-inscrit en 2026)

Enfin, les intérêts de la dette poursuivraient leur décroissance et ceux malgré la contraction d'un emprunt de 5 M€ à taux fixe de 0,75% en 2022. Ils s'élèveraient à 264 K€ (- 9,48 %) et ne représenteraient plus que 1,3 % des dépenses courantes.

En 2025, Les recettes de fonctionnement devraient augmenter de 2,63%. Du fait de l'inscription de recettes budgétées en 2025 de manière exceptionnelle à savoir la perception d'un reliquat de versement mobilité de 2024 pour 415 329,71 € et de la perception d'une subvention du MEA "Agriculture durable" GESCOD de 104K€ non-inscrit en 2024.

Les recettes fiscales (13 millions d'euros) seraient stables au regard de 2024. Malgré une hausse de 51 285 € du produit lié à la taxe relative au foncier bâti et non bâti et à la contribution foncière des entreprises, mais également une hausse de 17 397 € sur la fiscalité professionnelle de zone établie sur le PAEI du Giessen. Il nous a été toutefois notifié une forte baisse du montant de la fraction compensatoire (fraction nationale de TVA) de la

contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (-258 248 €) et de la fraction compensatoire sur la taxe d'habitation (-29 156 €)

Les dotations et compensations fiscales en provenance de l'État (1.8 millions d'euros) seraient stable, conséquence principalement du désengagement de l'Etat avec la suppression de notre DCRTP pour 32K€ compensé en partie par la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui serait en hausse de 10K€ pour s'établir à 742K€ et par la compensation par l'Etat des exonérations fiscales accordées sur le foncier bâti et sur la contribution aux fonciers des entreprises serait quant à elle un peu plus dynamique qu'en 2024 (+38K€).

Les participations reçues, en provenance de l'État, ou d'autres organismes publics (CAF...) seraient en baisse de 26% pour atteindre 1.8 M€. La principale raison est notamment la baisse de 100K€ de la participation de la CAF dans le cadre du CEJ du fait que cette participation soit désormais transférée directement aux gestionnaires.

Les produits des services (3 millions d'euros), composés de la vente de produits, des redevances et droits des services (les « recettes tarifaires ») seraient en hausse de 6 % avec notamment la perception des redevances et droits périscolaires (+160K€) dû à la hausse de la fréquentation des périscolaires combinée à la hausse des tarifs appliqués à la rentrée de septembre 2024. La refacturation des charges au PETR est quant à elle également plus importante.

### III. LA PROSPECTIVE FINANCIERE 2026 -2032

#### III.1. Les hypothèses et scénarios de travail pour la Communauté de Communes de Sélestat & Territoires

Rappel du scénario maximum du cabinet KPMG lors de la présentation du projet de territoire de la Communauté de Communes de Sélestat. KPMG prévoyait une capacité de financement nette de 14M€ (emprunts inclus) pour un total de dépenses d'équipement brut de 17M€ avec une charge annuelle qui oscillait entre 2M€ et 4M€ sur la période 2023-2026. La collectivité dégagerait sur la période 2022-2026 une capacité d'autofinancement net oscillant entre 1.1M€ en 2022 à 1.5M€ en 2026 et un fond de roulement qui passerait de 9M€ en 2022 aux alentours de 6M€ en 2026.

Comptes administratifs	CA 2014	CA 2019	CA 2020 estimé	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Taux de var. 2020-2025	Ecart 2020-2025	Total 2020-2026
<b>Recettes de gestion (a)</b>	12 566 413	17 051 957	16 081 194	16 348 115	16 841 593	17 346 937	17 713 930	17 996 077	18 290 395	12%	1 916 883	
<i>Evol</i>		8%	-6%	2%	3%	3%	2%	2%	2%			
<b>Dépenses de gestion (b)</b>	10 967 196	13 030 466	13 111 983	13 904 270	14 160 703	14 422 264	14 689 057	14 961 185	15 238 756	14%	1 849 202	
<i>Evol</i>		5%	1%	6%	2%	2%	2%	2%	2%			
<b>Surcoûts de fonctionnement</b>												
<b>Epargne de gestion (c=a-b)</b>	1 599 217	4 021 491	2 969 211	2 443 845	2 680 890	2 924 673	3 024 874	3 036 892	3 051 639	2%	67 681	
Charges financières	698 561	455 281	411 638	367 878	330 394	322 687	300 797	268 393	228 562			
Produit financier	38	23	22	22	22	22	22	22	43			
<b>Résultat financier (d)</b>	-698 523	-455 258	-411 616	-367 856	-330 372	-322 665	-300 775	-268 372	-228 519			-2 230 176
Charges exceptionnelles	9 492	60 026	70 018	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000			
Produits exceptionnels	5 177	87 378	93 322	0	0	0	0	0	0			
<b>Résultat exceptionnel (e)</b>	-4 315	27 352	23 304	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000			-96 696
<b>Epargne brute (CAF) (f=c+d+e)</b>	896 379	3 593 585	2 580 898	2 055 989	2 330 518	2 582 007	2 704 099	2 748 520	2 803 120	6%	167 622	17 805 151
Recettes propres d'investissement (hors 2008) (g)	1 111 219	224 942	186 336	949 103	1 390 173	1 541 632	949 621	103 345	0			5 120 210
Capacité de financement (j=g+h)	2 007 598	3 818 527	2 767 234	3 005 091	3 720 691	4 123 639	3 653 719	2 851 865	2 803 120			
Remboursement du capital de la dette	1 212 448	1 278 546	1 233 803	1 183 973	1 131 186	1 185 457	1 251 491	1 297 493	1 296 783			8 580 187
Capacité de financement nette (k=j-g)	795 150	2 539 981	1 533 431	1 821 118	2 589 505	2 938 182	2 402 229	1 554 373	1 506 337			14 345 174
Dépenses d'équipement brut (l)	1 283 645	642 031	1 710 501	2 924 900	4 911 900	3 871 900	2 910 000	700 000	0			17 029 201
Besoin de financement (m=l-k)	488 495	-1 897 950	177 070	1 103 782	2 322 395	933 718	507 771	-854 373	-1 506 337			
Emprunt souscrit (n)	1 000 000	0	0	0	2 000 000	1 000 000	500 000	0	0			3 500 000
Résultat 01/01 N (o)	885 139	5 674 565	7 572 515	7 395 445	6 291 663	5 969 268	6 035 550	6 027 778	6 882 151			
Résultat exercice (p=mn+o)	511 505	1 897 950	-177 070	-1 103 782	-322 395	66 282	-7 771	854 373	1 506 337			815 973
Résultat 31/12 N (q+p)	1 396 644	7 572 515	7 395 445	6 291 663	5 969 268	6 035 550	6 027 778	6 882 151	8 388 488			
Encours de dette 01/01 N (r)	18 657 390	13 245 765	11 967 219	10 733 416	9 549 443	10 418 256	10 232 799	9 481 308	8 183 815			
Flux net de dette (r+s-g)	-212 448	-1 278 546	-1 233 803	-1 183 973	868 814	-185 457	-751 491	-1 297 493	-1 296 783			
Encours de dette 31/12 N (q+r)	18 444 942	11 967 219	10 733 416	9 549 443	10 418 256	10 232 799	9 481 308	8 183 815	6 887 032			
CAF	896 379	3 593 585	2 580 898	2 055 989	2 330 518	2 582 007	2 704 099	2 748 520	2 803 120			
taux de CAF	7%	21%	16%	13%	14%	15%	15%	15%	15%			
CAF nette	-316 069	2 315 039	1 347 095	872 016	1 199 331	1 396 550	1 452 608	1 451 027	1 506 337			9 224 964
Encours de dette / RRF	147%	70%	67%	58%	62%	59%	54%	45%	38%			
Encours de dette / pop.	496	323	290	256	280	275	255	220	185			
Capacité de désendettement	20,6	3,3	4,2	4,6	4,5	4,0	3,5	3,0	2,5			
Fds de roulement en jours de dépenses	46,5	212,1	205,9	165,2	153,9	152,7	149,8	167,9	200,9			

## Rappel du scénario PPI proposé aux orientations budgétaires 2025

Comptes administratifs	CA 2020	CA 2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de gestion (a)	16 081 193,83 €	17 186 165,00 €	17 730 241,60 €	20 258 107,74 €	21 511 594,67 €	21 537 245,59 €	21 681 810,57 €
Evol	-6%	7%	3%	14%	6%	0%	1%
Dépenses de gestion (b)	13 111 982,86 €	13 946 693,60 €	15 140 288,84 €	15 497 649,46 €	17 689 440,83 €	17 692 044,75 €	18 151 638,55 €
Evol	1%	6%	9%	2%	14%	0%	3%
Surcoûts de fonctionnement			0	0	0	0	0
Épargne de gestion (c=a-b)	2 969 210,97 €	3 239 471,40 €	2 589 952,76 €	4 760 458,28 €	3 822 153,84 €	3 845 200,83 €	3 530 172,02 €
Charges financières	411 638,00 €	372 217,00 €	343 667,42 €	337 313,34 €	319 024,00 €	268 796,00 €	217 917,00 €
Produit financier	67 461,00 €	61 552,00 €	54 390,00 €	20,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat financier (d)	-344 177,00 €	-310 665,00 €	-289 277,42 €	-337 292,84 €	-319 024,00 €	-268 796,00 €	-217 917,00 €
Charges exceptionnelles	70 018,38 €	124 407,00 €	144 774,01 €	4 986,89 €	86 315,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Produits exceptionnels	93 322,00 €	184 287,00 €	236 898,59 €	2 134 941,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat exceptionnel (e)	23 303,62 €	59 880,00 €	92 124,58 €	2 129 954,29 €	-86 315,00 €	-1 000,00 €	-1 000,00 €
Épargne brute (CAF) (f=rev-dive)	2 648 337,59 €	2 988 686,40 €	2 392 799,92 €	6 553 119,73 €	3 416 814,84 €	3 575 404,83 €	3 311 255,02 €
Recettes propres d'investissement (hors 1008) (g)	186 336,00 €	123 020,22 €	2 778 018,62 €	1 122 712,70 €	4 282 864,00 €	1 207 635,51 €	1 325 064,91 €
Capacité de financement (j=f+f+g)	2 834 673,59 €	3 111 706,62 €	5 170 818,54 €	7 675 832,43 €	7 699 678,84 €	4 783 040,34 €	4 636 319,93 €
Remboursement du capital de la dette	1 233 803,00 €	1 186 532,00 €	1 183 965,75 €	1 769 305,00 €	1 293 448,00 €	1 360 471,00 €	1 356 188,00 €
Capacité de financement nette (k=j-g)	1 600 870,59 €	1 925 174,62 €	3 986 852,79 €	5 906 527,43 €	6 406 230,84 €	3 422 569,34 €	3 280 131,93 €
Dépenses d'équipement brut (l)	2 006 281,00 €	583 478,07 €	5 174 207,68 €	3 633 225,79 €	1 504 848,46 €	1 387 559,00 €	4 175 667,00 €
Besoin de financement (m=l-k)	405 410,41 €	-1 341 696,55 €	1 187 354,89 €	-2 273 301,64 €	-4 901 382,38 €	-2 035 010,34 €	895 535,07 €
Emprunt souscrit (n)	0,00 €	0,00 €	1 900 000,00 €	0,00 €	3 100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat 01/01 N (o)	7 572 515,00 €	7 167 104,59 €	8 508 801,14 €	9 221 446,25 €	11 494 747,89 €	10 453 233,98 €	12 488 244,32 €
Résultat exercice (p=m-m+n)	-405 410,41 €	1 341 696,55 €	712 645,11 €	2 273 301,64 €	-1 801 382,38 €	2 035 010,34 €	-895 535,07 €
Résultat 31/12 N (q+r)	7 167 104,59 €	8 508 801,14 €	9 221 446,25 €	11 494 747,89 €	9 693 365,51 €	12 488 244,32 €	11 592 709,25 €
Encours de dette 01/01 N (q)	11 967 219,00 €	10 733 416,00 €	9 546 884,00 €	10 262 918,25 €	8 493 613,25 €	10 300 165,25 €	8 939 694,25 €
Flux net de dette (r=q-g)	-1 233 803,00 €	-1 186 532,00 €	716 034,25 €	-1 769 305,00 €	1 806 552,00 €	-1 360 471,00 €	-1 356 188,00 €
Encours de dette 31/12 N (q+r)	10 733 416,00 €	9 546 884,00 €	10 262 918,25 €	8 493 613,25 €	10 300 165,25 €	8 939 694,25 €	7 583 506,25 €
CAF	2 648 337,59 €	2 988 686,40 €	2 392 799,92 €	6 553 119,73 €	3 416 814,84 €	3 575 404,83 €	3 311 255,02 €
taux de CAF	16%	17%	13%	29%	16%	17%	15%
CAF nette	1 414 535 €	1 802 154 €	1 208 834 €	4 783 815 €	2 123 367 €	2 214 934 €	1 955 067 €
Encours de dette / RRF	67%	56%	58%	42%	48%	42%	35%
Encours de dette / pop.	290 €	256 €	276 €	228 €	277 €	240 €	204 €
Capacité de désendettement	4,1	3,2	4,3	1,3	3,0	2,5	2,3
Fds de roulement en jours de dépenses	199,5	222,7	222,3	270,7	200,0	257,6	233,1

### La capacité de la collectivité à financer ses investissements serait alors la suivante :

L'intégration des investissements structurants prévus dans le cadre du projet de territoire (Cf. détails dans tableau des hypothèses d'investissement), sur la période 2025-2026, créerait une charge d'investissement total de **5,5M€** et une charge annuelle oscillant entre **1,8M€** et **3M€** sur la période 2024-2026. La collectivité dégagerait sur la période 2022-2026 une capacité d'autofinancement net oscillant entre **1M€** en 2022 à **1,9M€** en 2026, et un fonds de roulement qui passerait de **6M€** en 2022 aux alentours de **10M€** en 2026.

Cette situation s'explique par le fait que la collectivité dispose d'une capacité de financement net (emprunt **5M€** inclus) sur la période 2024-2026 de **6,7M€** pour un montant total de dépenses brut sur la même période de **5,5M€** ce qui veut dire concrètement que dans le cadre de nos scénarios la collectivité aura la capacité financière suffisante (sans puiser dans ses résultats) pour financer la totalité des investissements du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI).

Cette situation permettra, sous conditions de l'évolution du contexte économique et des décisions étatiques en matière de redressement des finances publiques dans les prochaines années, à la collectivité de démarrer la mandature 2026-2032 avec une capacité de financement **11M€ (reprise des résultats inclus)**. Cette capacité sera à mettre en comparaison avec les défis à venir en matière d'accroissement de l'offre périscolaire, de développement des mobilités douces ou encore de rénovation énergétique de ses bâtiments. Afin de garantir la mise en œuvre des projets essentiels pour le développement du territoire, environ **34M€** d'investissement devraient être réalisés. Ces estimations devront être affinées, après résultats des études de programmation menées sur la période 2025-2026. Des arbitrages devront par conséquent être pris afin de prioriser les investissements.

## 1) Hypothèse n° 1 : « Fil de l'eau » (trajectoire de référence)

### 1.1. Évolution du fonctionnement

#### Période 2020-2026

Sur la période 2020-2026, la trajectoire de fonctionnement traduit une progression soutenue des dépenses, portée principalement par les charges à caractère général et les charges de personnel. Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent ainsi à 18,13 M€ en 2026 contre 13,59 M€ en 2020. Les recettes progressent également et permettent de dégager un niveau d'autofinancement élevé, matérialisé par une capacité d'épargne en 2026.

#### Période 2026-2032

À partir de 2026, l'hypothèse « fil de l'eau » vise une modération des dépenses (cadrage de type : 011 +3% / 012 +3% / 014 +1% / 65 +2%) tandis que l'évolution des recettes de fonctionnement demeure prudente (dynamique faible). Dans cette configuration, l'autofinancement se dégrade progressivement au cours de la période, sous l'effet combiné :

- d'une croissance des charges supérieure à celle des recettes,
- et d'un niveau d'investissement structurellement élevé sur la séquence 2027-2029.

### 1.2. Trajectoire d'investissement (PPI) et projets structurants

#### Période 2020-2026

Le PPI 2020-2026 constitue un socle d'investissement déjà significatif, avec une montée en charge progressive des opérations. Les principaux ensembles identifiables dans le PPI sont les suivants (en dépenses d'investissement, hors dette) :

- Pistes cyclables / mobilités douces : 1,35 M€
- Périscolaires : 3,85 M€
- Projets relevant de l'axe 1.4.3 (rénovation énergétique / transition) : 3,98 M€
- Projets hors projet de territoire : 5,14 M€

À titre d'ordre de grandeur, les dépenses d'investissement totales (hors dette) représentent 18,46 M€ sur 2020-2026.

#### Période 2026-2032

La séquence 2026-2032 se caractérise par une concentration des investissements sur 2027-2029, correspondant au cœur de mise en œuvre du programme, dominé par les blocs suivants (en dépenses d'investissement, hors dette) :

- Périscolaires (bloc majoritaire) : 13,84 M€
- Rénovation énergétique et transition : 9,72 M€
- Mobilités douces / pistes cyclables : 1,51 M€
- Projets hors projet de territoire : 1,51 M€

Sur cette période, les dépenses d'investissement totales (hors dette) atteignent 33,76 M€.

Recettes d'investissement (mise en perspective)

Les recettes d'investissement (hors emprunt) s'établissent à environ 5,16 M€ sur 2020-2026 et 9,38 M€ sur 2026-2032, principalement constituées de FCTVA et de subventions/concours (DETR, CEA, Région, FEDER/FEADER, Fond vert, etc.), complétées par une part de CAF affectée au financement de l'investissement.

## 2) Hypothèse n°2 : « Tendance prolongée » (projection des dynamiques 2020-2026)

### 2.1. Évolution du fonctionnement

#### Période 2020-2026

L'hypothèse « tendance prolongée » reprend les dynamiques de croissance observées sur 2020-2026 et les prolonge sur la période suivante.

#### Période 2026-2032

Le cadrage de fonctionnement est nettement plus inflationniste (type : 011 +6% / 012 +8% / 014 +6% / 65 +3%), tandis que les recettes de fonctionnement restent prudentes. La conséquence est immédiate : la trajectoire d'autofinancement se dégrade très rapidement et le fonctionnement devient lui-même producteur de déséquilibre.

### 2.2. Trajectoire d'investissement (PPI)

Le PPI d'investissement reste identique dans sa structure (périscolaires, 1.4.3, mobilités douces, hors projet de territoire). L'écart entre les scénarios résulte donc exclusivement de la trajectoire de fonctionnement et de l'autofinancement disponible pour financer le programme.

### 2.3. Corrélation financière (tableau synthétique)

Capacité de financement (ligne 191) : bascule négative dès 2029, puis se dégrade fortement jusqu'à -7,02 M€ en 2032.

Besoin de financement (ligne 195) : élevé sur l'ensemble de la période, atteignant 7,72 M€ en 2032, traduisant une incapacité structurelle à financer le PPI.

Résultat au 31/12 (ligne 203) : bascule dès 2028, pour atteindre -31,63 M€ en 2032.

Conclusion (hypothèse tendance prolongée) : cette hypothèse constitue un scénario de risque majeur, incompatible avec la soutenabilité financière de la collectivité et imposant mécaniquement des mesures correctrices (réduction/phasage du PPI, augmentation des ressources, baisse des charges, ou recours massif à l'emprunt).

## 3) Analyse comparée des deux hypothèses

Au regard des trajectoires financières simulées, il ressort que la période 2027-2029 constitue le point de tension majeur du PPI : dans l'hypothèse « fil de l'eau », la capacité de financement nette demeure positive sur la période et le besoin de financement atteint un maximum de +4,19 M€ (2027), tout en préservant un résultat positif à +7,27 M€ au 31/12/2029.

À l'inverse, l'hypothèse « tendance prolongée » se traduit par une dérive structurelle du besoin de financement, culminant à +7,16 M€ (2028), conduisant à l'épuisement du résultat et à son basculement en zone négative dès 2029 (-5,84 M€), malgré une capacité de financement nette qui reste temporairement positive.

En conséquence, la soutenabilité du PPI suppose, dès la phase de pointe 2027-2029, un cadrage renforcé de la trajectoire de fonctionnement et des leviers de financement, afin de contenir le besoin de financement à un niveau compatible avec le maintien d'un résultat positif et la préservation des marges d'autofinancement nécessaires à l'exécution du programme.

#### 4) Scénario « fil de l'eau soutenable » (proposition de trajectoire de gestion)

Au regard des simulations issues des onglets « fil de l'eau » et « tendance prolongée », il ressort que la soutenabilité du PPI se joue prioritairement sur la période 2027-2029, correspondant au pic d'investissement (notamment sur les opérations périscolaires, les projets de transition/axe 1.4.3, les aménagements de mobilités douces/pistes cyclables, ainsi que certains projets hors projet de territoire). Cette séquence concentre un niveau de dépenses d'équipement tel qu'elle impose, pour préserver l'équilibre global, un pilotage rigoureux du fonctionnement et une sécurisation des recettes.

Dans l'hypothèse « fil de l'eau », la trajectoire conduit à une dégradation progressive des équilibres : la capacité de financement nette (ligne 191) demeure positive jusqu'en 2030, mais s'infléchit fortement pour devenir négative en fin de période (jusqu'à -0,77 M€ en 2032). Corrélativement, le besoin de financement (ligne 195) reste durablement élevé sur la période de pointe, puis demeure encore significatif à l'horizon 2032 (+1,47 M€). Cette configuration se traduit par une consommation accélérée des réserves : le résultat au 31/12/N (ligne 203) devient négatif dès 2029 (-4,14 M€), puis se dégrade jusqu'à -8,76 M€ en 2032. Il en résulte que, à PPI inchangé, la trajectoire « fil de l'eau » ne permet pas de garantir le maintien d'un niveau minimal de marges de manœuvre et de solvabilité.

L'hypothèse « tendance prolongée », qui prolonge sur 2026-2032 les rythmes historiques de progression des charges, accentue très fortement cette dégradation. La capacité de financement nette (ligne 191) bascule en territoire négatif plus précocement et atteint -7,02 M€ en 2032, tandis que le besoin de financement (ligne 195) demeure à un niveau très élevé (+7,72 M€ en 2032). Dans ce scénario, le résultat (ligne 203) se dégrade rapidement pour atteindre -31,63 M€ en 2032, traduisant une trajectoire manifestement incompatible avec la soutenabilité financière et imposant mécaniquement des mesures correctrices structurelles (maîtrise renforcée des charges, accroissement des produits, phasage du PPI et/ou recours à l'emprunt).

En conséquence, afin de sécuriser l'exécution du PPI tout en préservant une capacité d'autofinancement minimale et un résultat positif, il est proposé d'instruire un scénario « fil de l'eau soutenable » reposant sur un cadrage différencié entre la période critique et la période de retour à un rythme de croisière. Sur la période 2027-2029, l'objectif est de relever la capacité de financement nette au moment du pic d'investissement, afin de réduire le besoin de financement et d'éviter la bascule du résultat. À cet effet, il est proposé un encadrement strict des dépenses de fonctionnement, avec une progression limitée à +1,0 %/an sur le chapitre 011, +2,0 %/an sur le chapitre 012, +1,0 %/an sur le chapitre 014 et +1,0 %/an sur le chapitre 65, combiné à une mobilisation renforcée des leviers de recettes, visant une dynamique de +2,8 %/an des recettes réelles de fonctionnement sur la même période. Ce calibrage permet de ramener l'équilibre global vers une zone de soutenabilité, en recherchant un résultat proche de l'équilibre dès 2029 ( $\approx +0,06$  M€), au lieu d'un déficit de -4,14 M€ dans le scénario « fil de l'eau ».

À compter de 2030, compte tenu du reflux attendu du rythme d'investissement, un retour progressif à une trajectoire de gestion plus standard peut être envisagé, sous réserve de maintenir une discipline de fonctionnement compatible avec la reconstitution des marges. Il est proposé de retenir, sur 2030-2032, une progression de +2,0 %/an sur le chapitre 011, +2,5 %/an sur le chapitre 012, +1,0 %/an sur le chapitre 014 et +1,5 %/an sur le chapitre 65,

accompagnée d'une hypothèse prudente mais moins restrictive d'évolution des recettes réelles de fonctionnement, fixée à +1,5 %/an. Ce cadrage vise à rétablir une capacité de financement nette durablement positive, à faire basculer le besoin de financement en zone de reconstitution en fin de période, et à préserver un résultat positif à l'horizon 2032 (≈ +0,99 M€).

Il est enfin rappelé que, à défaut de mise en œuvre de ce cadrage, des mesures alternatives devront être arbitrées afin d'assurer la soutenabilité du programme d'investissement, parmi lesquelles : le phasage ou la hiérarchisation du PPI, l'activation de leviers complémentaires de ressources (tarification, fiscalité, optimisation de produits), et/ou le recours à un financement externe (emprunt) sur la période de pointe. Cette approche vise à garantir la capacité de la collectivité à conduire ses priorités structurantes (périscolaires, transition énergétique - 1.4.3, mobilités douces) tout en préservant les équilibres financiers et la trajectoire pluriannuelle.

### III.2. Tableau de synthèse (2020-2026) (2026-2032)

	INVESTISSEMENT												Total 2020-2032	
	CA 2020	CA2021	CA2022	CA2023	CA 2024	CA 2025 (estime)	2026	2027	2028	2029	2030	2031		2032
Dépenses d'investissement (hors D16)	2 092 201 €	683 478 €	6 174 204 €	3 833 236 €	6 216 072 €	1 187 255 €	4 898 884 €	3 921 098 €	7 288 000 €	6 664 000 €	2 728 000 €	700 000 €	700 000 €	33 716 802 €
2024-2025 Immobilisations incorporeables	1 499 480 €	660 619 €	5 120 394 €	3 897 896 €	1 885 923 €	1 089 978 €	4 297 884 €	8 417 088 €	7 234 000 €	6 510 000 €	2 728 000 €	700 000 €	700 000 €	32 883 802 €
Axe 1 Transition écologique et énergétique	0 €	0 €	1 491 264 €	2 315 648 €	506 513 €	0 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	0 €	39 300 000 €
1.1.2 Favoriser le développement des mobilités douces	12 530 €	1 35 618 €	418 548 €	217 872 €	214 223 €	138 868 €	223 000 €	1 288 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 609 000 €
Entretien pistes cyclables	0 €	0 €	60 413 €	89 608 €	66 317 €									0 €
Refection piste Biersheim/Biersheimstrasse	0 €	11 124 €			23 291 €									0 €
Contournement STEP	7 264 €	0 €	17 813 €	60 419 €										0 €
Piste cyclable Mutterholz/Badenweg	5 214 €	121 110 €	89 394 €	0 €	358 €	85 180 €								0 €
Piste cyclable Seestadt/Chalosse	0 €	3 384 €	299 333 €	43 984 €										0 €
Piste Mutterholz - Hilsenheim-Seestadt - PAEI - Differding - Vainville		4 776 €	23 861 €	124 257 €	26 342 €									0 €
Piste cyclable Gröschler/Kirchheim à via route du vignoble														0 €
Piste Cyclable - PAEI - Scherweiler					17 366 €				100 000 €					176 000 €
Piste Cyclable - PAEI - Scherweiler (passerelle)									100 000 €					115 000 €
Piste Cyclable STEP 21 NORD									300 000 €					340 000 €
Piste Cyclable PAEI (GRÖSCHLER) - Chalosse									800 000 €					1 000 000 €
Piste Cyclable Traversée PAEI									48 000 €					48 000 €
1.3.3 Prévoir l'adaptation au changement climatique	0 €	0 €	19 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	19 400 €
Recouvrement conseil communal			12 400 €											
1.4.1 Faciliter les budgets et le régime juridique des projets en vue de garantir la qualité du service rendu	58 776 €	122 523 €	1 172 601 €	1 852 033 €	319 850 €	0 €	320 000 €	610 000 €	4 610 000 €	6 270 000 €	2 023 000 €	0 €	0 €	13 833 000 €
Accroître l'offre périscolaire sur les territoires (maisons + sports)														
Reconstruction Bachelmann/Museux	52 711 €	122 523 €	1 168 213 €	1 527 053 €	239 027 €	0 €	0 €							0 €
Construction Périscolaire Mutterholz	6 065 €	0 €	4 388 €	0 €			150 000 €	260 000 €	2 330 000 €	2 300 000 €	400 000 €			5 440 000 €
Mobilier périscolaire (Mornet, Scherweiler, Chalosse, Mutterholz)					29 144 €									0 €
Travaux périscolaires (Mornet, Scherweiler, Chalosse, Mutterholz)					51 678 €									0 €
Extension capacités périscolaires	0 €	0 €	0 €	235 000 €	0 €	0 €	170 000 €	350 000 €	2 280 000 €	3 970 000 €	1 625 000 €	0 €	0 €	8 395 000 €
Restituer l'extension de l'ancien Crêpe Mutual pour une micro-crèche et un périscolaire à Biersheim				325 000 €			50 000 €	80 000 €	750 000 €	715 000 €	0 €			1 665 000 €
Extension Périscol Chalosse							60 000 €	120 000 €	1 370 000 €	1 395 000 €	0 €			2 945 000 €
Extension du site Périscol Scherweiler (Chapelle)							30 000 €	70 000 €	70 000 €	90 000 €	845 000 €			1 985 000 €
Extension du site Périscol Scherweiler (Chapelle)							30 000 €	80 000 €	80 000 €	880 000 €	780 000 €			1 860 000 €
1.4.2 Développer le patrimoine immobilier des Biersheim	890 807 €	126 664 €	58 680 €	245 264 €	12 240 €	131 481 €	2 519 436 €	3 739 500 €	1 934 000 €	1 540 000 €	0 €	0 €	0 €	9 716 596 €
Renforcement de la structure	0 €	5 280 €	8 280 €	215 383 €			103 300 €	2 335 000 €	445 000 €	0 €				4 539 000 €
Installations LED au CDI de Sélestat				0 €			10 200 €	252 338 €						292 538 €
Crèche familiale Périscolaire Thermique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	38 365 €	1 210 000 €	1 470 000 €	1 540 000 €				4 489 000 €
Site OBE/RIJN adaptation pour crèche périscolaire							181 200 €	143 500 €	25 000 €					349 700 €
Crèche Périscolaire - Rénovation annexe Périscolaire	890 807 €	121 384 €	41 733 €	29 890 €			39 000 €	15 000 €						68 000 €
Renovation toiture Médiathèque														0 €
Amélioration acoustique Médiathèque					12 240 €									0 €
Renovation Médiathèque Thermique T1														0 €
CDI - Rénovation Gröschler														0 €
Travaux hors "projet de territoire"	0 €	0 €	0 €	9 947 €	2 700 €	190 000 €	49 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	230 000 €
Renovation toiture Médiathèque				7 499 €		120 000 €	40 000 €							170 000 €
Mise en œuvre d'une production solaire thermique à la Maison de la Nature				2 448 €		2 000 €								0 €
CS - Mise en place d'une CTB														0 €
Axe 2 - Equipement des personnes	0 €	9 949 €	447 498 €	30 851 €	0 €	39 928 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
1.4.3 Définir le cadre des interventions investissements à venir et des contreparties attendues par la CCS suite au financement d'équipements sportifs	0 €	8 840 €	447 498 €	30 851 €	0 €	39 928 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Terrain synthétique Scherweiler	0 €	6 840 €	447 498 €	30 851 €	0 €	39 928 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Axe 3 - Attractivité du territoire	0 €	0 €	33 744 €	17 418 €	0 €	75 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
3.1.1 Renforcer l'attractivité touristique du territoire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	75 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Aménagement bureau accueil de l'OT à Chalosse														0 €
1.2.3 Prendre en compte les besoins spécifiques de logement et faire passer le réel logement	0 €	0 €	33 744 €	17 418 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Diagnostic de l'habitat privé ancien														0 €
projet hors "projet de territoire"	0 €	0 €	2 780 919 €	728 158 €	283 248 €	150 300 €	263 268 €	75 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	218 268 €
Aménagement allée Boulevard Latzer	0 €	0 €	2 618 614 €	622 451 €	276 307 €	80 200 €	0 €							1 540 000 €
Remplacement couverture Bar A allée Boulevard Latzer														162 800 €
Médiathèque réaménagement	0 €	0 €	15 000 €		7 171 €		58 268 €							58 268 €
Système Maison de la Nature	0 €	0 €	166 696 €	105 738 €	0 €	0 €	0 €							0 €
Élute aménagement zone nord sélestat + prospective urbaine zone sud-sud-sélestat														0 €
Autres opérations non individualisées	537 281 €	148 864 €	221 889 €	466 007 €	386 226 €	549 997 €	242 000 €	2 072 088 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 314 088 €
204 Subventions d'investissement	506 736 €	22 965 €	23 814 €	78 030 €	129 349 €	98 879 €	161 000 €	604 000 €	754 000 €	154 000 €	0 €	0 €	0 €	1 673 000 €
Axe 1 Transition écologique et énergétique	0 €	0 €	23 214 €	16 230 €	15 750 €	1 950 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
1.1.2 Favoriser le développement des mobilités douces	0 €	0 €	23 214 €	16 230 €	15 750 €	1 950 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Prime aide acquisition vélo - dixi marque accord "velo"														0 €
Aux autres investissements														0 €
Axe 4 - Finances, Moyens Humains et Modernisation de l'Admin	0 €	0 €	25 000 €	50 000 €	76 430 €	93 370 €	7 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 000 €
4.1 Renforcer les relations financières entre les communes et le PPI	0 €	0 €	25 000 €	50 000 €	76 430 €	93 370 €	7 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 000 €
Fonds d'aides aux petites communes														0 €
projet hors "projet de territoire"	506 736 €	22 965 €	3 600 €	9 400 €	39 094 €	73 339 €	154 000 €	804 000 €	754 000 €	754 000 €	0 €	0 €	0 €	1 666 000 €
Fonds de concours projet aux Subvention rénovation locaux Emaux	450 000 €													450 000 €
PIG soutien autonome	7 965 €		3 600 €	9 400 €			10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €				40 000 €
PIG recon-habit					30 094 €	12 969 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €				340 000 €
OPAH RU Sélestat - fond alloue coupe de pouce							84 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €				336 000 €
Participation voirie SOUS Sélestat														0 €
Sub-développement OTI	37 334 €													0 €
Participation informatique Ville de sélestat	3 913 €													0 €
Sub-développement touristique Sélestat	15 549 €													0 €
Sub-eau vertesse Site 1 AOURIM/ONDROU/ROUGE / TREPLUMS/EMMAUX							40 372 €							40 372 €
Emprunts et dettes assimilées (D16)	1 283 803 €	1 186 932 €	1 131 188 €	1 768 513 €	1 293 448 €	1 340 421 €	1 356 148 €	1 235 737 €	1 006 613 €	912 109 €	556 994 €	474 327 €	476 028 €	6 017 976 €
DETTE NOUVELLE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	3 240 044 €	1 770 019 €	6 306 396 €	5 491 737 €	2 609 500 €	2 247 276 €	5 814 902 €	10 166 815 €	8 384 613 €	6 576 109 €	3 281 994 €	1 174 327 €	1 176 028 €	39 774 618 €
Recettes propres d'investissement (hors D16)	138 335 €	129 000 €	878 019 €	1 122 713 €	828 833 €	1 165 077 €	897 737 €	2 309 066 €	2 426 441 €	2 879 014 €	733 267 €	86 121 €	86 121 €	9 319 758 €
DETRA	138 335 €	129 000 €	878 019 €	1 122 713 €	828 833 €	1 165 077 €	897 737 €	2 309 066 €	2 426 441 €	2 879 014 €	733 267 €	86 121 €	86 121 €	9 319 758 €
CEFA	0 €	0 €	26 950 €	50 000 €	76 430 €	93 370 €	7 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 990 000 €</


Tableau synthétique													
Comptes administratifs	CA 2020	CA 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Recettes de gestion (1a)	16 081 193,83 €	17 186 165,00 €	17 730 241,60 €	20 258 107,74 €	21 735 063,44 €	22 291 506,83 €	22 182 527,60 €	22 338 058,88 €	22 485 937,58 €	22 636 203,20 €	22 818 896,26 €	22 984 057,57 €	23 151 728,00 €
Evolution	-6%	7%	3%	14%	7%	2,56%	0%	3%	3%	3%	3%	3%	3%
Dépenses de gestion (1a)	13 111 982,86 €	13 946 693,60 €	15 140 288,84 €	15 497 649,46 €	17 923 353,83 €	19 620 348,09 €	20 125 987,74 €	20 645 618,74 €	21 179 642,09 €	21 728 470,49 €	22 292 528,69 €	22 872 253,84 €	23 468 095,68 €
Evolution	1%	6%	8%	2%	16%	9%	3%	3%	3%	3%	3%	3%	3%
Surcoûts de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Epargne de gestion (1a-b)	2 969 210,97 €	3 239 471,40 €	2 589 952,76 €	4 760 458,28 €	3 811 709,61 €	2 671 158,74 €	2 056 539,86 €	1 692 440,14 €	1 316 295,49 €	907 732,71 €	526 367,57 €	111 803,73 €	-316 366,70 €
Charges financières	411 638,00 €	372 217,00 €	343 667,42 €	337 513,34 €	291 979,87 €	284 295,00 €	217 917,00 €	171 083,00 €	139 676,00 €	97 640,00 €	74 739,00 €	62 856,00 €	50 808,00 €
Produit financier	67 461,00 €	61 552,00 €	54 390,00 €	20,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat financier (1c)	-344 177,00 €	-310 665,00 €	-289 277,42 €	-337 292,84 €	-291 979,87 €	-284 295,00 €	-217 917,00 €	-171 083,00 €	-139 676,00 €	-97 640,00 €	-74 739,00 €	-62 856,00 €	-50 808,00 €
Charges exceptionnelles	70 018,38 €	124 407,00 €	144 774,03 €	4 986,89 €	12 241,29 €	9 702,14 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Produits exceptionnels	59 332,00 €	184 287,00 €	236 898,59 €	2 134 941,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat exceptionnel (1d)	23 303,62 €	59 880,00 €	92 124,56 €	2 126 649,29 €	-12 241,29 €	-9 702,14 €	-10 000,00 €	-10 000,00 €	-10 000,00 €	-10 000,00 €	-10 000,00 €	-10 000,00 €	-10 000,00 €
Epargne brute (CAF) (1a-b-c-d)	2 648 337,59 €	2 988 686,40 €	2 392 779,34 €	6 559 119,79 €	3 507 488,45 €	2 387 163,60 €	1 838 622,86 €	1 511 357,14 €	1 175 619,49 €	809 092,71 €	441 628,57 €	99 737,73 €	-377 174,70 €
Recettes propres d'investissement (hors 1000) (1)	186 336,00 €	123 020,22 €	2 778 018,62 €	1 122 712,70 €	3 928 832,71 €	1 165 017,28 €	857 736,80 €	2 309 055,68 €	2 425 440,64 €	2 879 013,92 €	733 256,75 €	86 121,00 €	86 121,00 €
Capacité de financement (1f+g)	2 834 673,59 €	3 111 706,62 €	5 170 818,54 €	7 675 832,43 €	7 436 321,16 €	3 562 180,88 €	2 686 359,66 €	3 820 422,80 €	3 601 063,13 €	3 699 106,71 €	1 174 885,32 €	125 858,73 €	-291 053,79 €
Remboursement du capital de la dette	1 233 803,00 €	1 186 532,00 €	1 183 865,75 €	1 769 305,00 €	1 293 448,00 €	1 360 471,00 €	1 356 188,00 €	1 235 717,00 €	1 006 613,00 €	912 109,00 €	556 994,01 €	474 327,70 €	476 028,79 €
Capacité de financement nette (1e-g)	1 600 870,59 €	1 925 174,62 €	3 986 952,79 €	5 906 527,43 €	6 142 873,16 €	2 201 709,88 €	1 330 171,66 €	2 584 705,80 €	2 594 444,13 €	2 786 997,71 €	617 891,31 €	-148 468,97 €	-767 082,59 €
Dépenses d'équipement brut (1)	2 006 281,00 €	583 478,07 €	5 174 207,68 €	3 633 225,79 €	1 315 071,91 €	1 187 254,98 €	4 558 804,00 €	9 021 097,83 €	7 388 000,00 €	8 684 000,00 €	2 725 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €
Besoin de financement (1h-i)	405 410,41 €	-1 341 696,55 €	1 187 354,89 €	-3 273 301,64 €	-4 627 801,25 €	-1 014 454,90 €	3 228 632,35 €	6 436 392,13 €	4 793 552,87 €	5 877 002,29 €	2 107 108,69 €	1 048 468,97 €	1 467 082,59 €
Emprunt autorisé (1j)	0,00 €	0,00 €	1 900 000,00 €	0,00 €	3 100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat 01/01 N (1g)	7 572 516,00 €	7 167 104,89 €	8 508 801,14 €	7 321 446,25 €	9 594 747,89 €	15 182 417,61 €	16 198 872,51 €	12 968 240,16 €	6 531 848,02 €	1 738 295,15 €	-4 138 707,13 €	-2 245 815,82 €	-7 234 284,79 €
Résultat exercice (1j-k)	-405 410,41 €	1 341 696,55 €	-1 187 354,89 €	2 273 301,64 €	4 627 801,25 €	1 014 454,90 €	-3 228 632,35 €	-6 436 392,13 €	-4 793 552,87 €	-5 877 002,29 €	-2 107 108,69 €	-1 048 468,97 €	-1 467 082,59 €
Résultat 31/12 N (1k)	7 167 104,59 €	8 508 801,14 €	7 321 446,25 €	9 594 747,89 €	15 182 417,61 €	16 198 872,51 €	12 968 240,16 €	6 531 848,02 €	1 738 295,15 €	-4 138 707,13 €	-2 245 815,82 €	-7 234 284,79 €	-8 701 367,37 €
Encours de dette 01/01 N (1g)	11 967 210,00 €	10 733 416,00 €	9 546 884,00 €	10 262 918,25 €	8 493 613,25 €	10 300 165,25 €	8 939 694,25 €	7 583 506,25 €	6 347 789,25 €	5 341 176,25 €	4 429 067,25 €	3 872 073,24 €	3 387 745,54 €
Flux net de dette (1e-g-h)	-1 233 803,00 €	-1 186 532,00 €	-1 183 865,75 €	-1 769 305,00 €	-1 806 552,00 €	-1 360 471,00 €	-1 356 188,00 €	-1 235 717,00 €	-1 006 613,00 €	-912 109,00 €	-556 994,01 €	-474 327,70 €	-476 028,79 €
Encours de dette 31/12 N (1k)	10 733 416,00 €	9 546 884,00 €	10 262 918,25 €	8 493 613,25 €	10 300 165,25 €	8 939 694,25 €	7 583 506,25 €	6 347 789,25 €	5 341 176,25 €	4 429 067,25 €	3 872 073,24 €	3 387 745,54 €	2 921 716,75 €
CAF	2 648 337,59 €	2 988 686,40 €	2 392 779,34 €	6 553 119,73 €	3 507 488,45 €	2 387 163,60 €	1 828 622,85 €	1 511 357,12 €	1 175 619,49 €	820 092,70 €	441 628,57 €	99 737,73 €	-377 174,70 €
taux de CAF	16%	17%	13%	29%	16%	11%	8%	7%	5%	4%	2%	0%	-2%
CAF nette	1 414 535 €	1 802 154 €	1 208 834 €	4 783 815 €	2 214 040 €	1 036 693 €	472 435 €	275 640 €	169 006 €	-82 016 €	-115 365 €	-434 590 €	-853 204 €
Encours de dette / RRF	67%	56%	58%	47%	40%	34%	28%	24%	20%	17%	15%	15%	13%
Encours de dette / pop.	290 €	296 €	276 €	228 €	277 €	240 €	204 €	170 €	143 €	119 €	104 €	91 €	78 €
Capacité de désendettement	4,1	3,2	4,3	1,3	2,9	3,7	4,1	4,2	4,5	5,4	8,8	8,5	-7,7
Frais de roulement en jours de dépenses	199,5	222,7	176,5	226,1	293,7	301,3	235,2	115,5	30,1	-69,5	-102,3	-116,4	-136,3

## IV. CARACTERISTIQUES ET ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET GENERAL POUR 2026

### IV.1. La section de fonctionnement

#### IV.1.1. Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à **37 249 426,77 € (stable/Budgété 2025)** Les dépenses réelles de fonctionnement s'établiraient à **20 733 301 €** en baisse de **1,38%** par rapport aux prévisions de 2025.

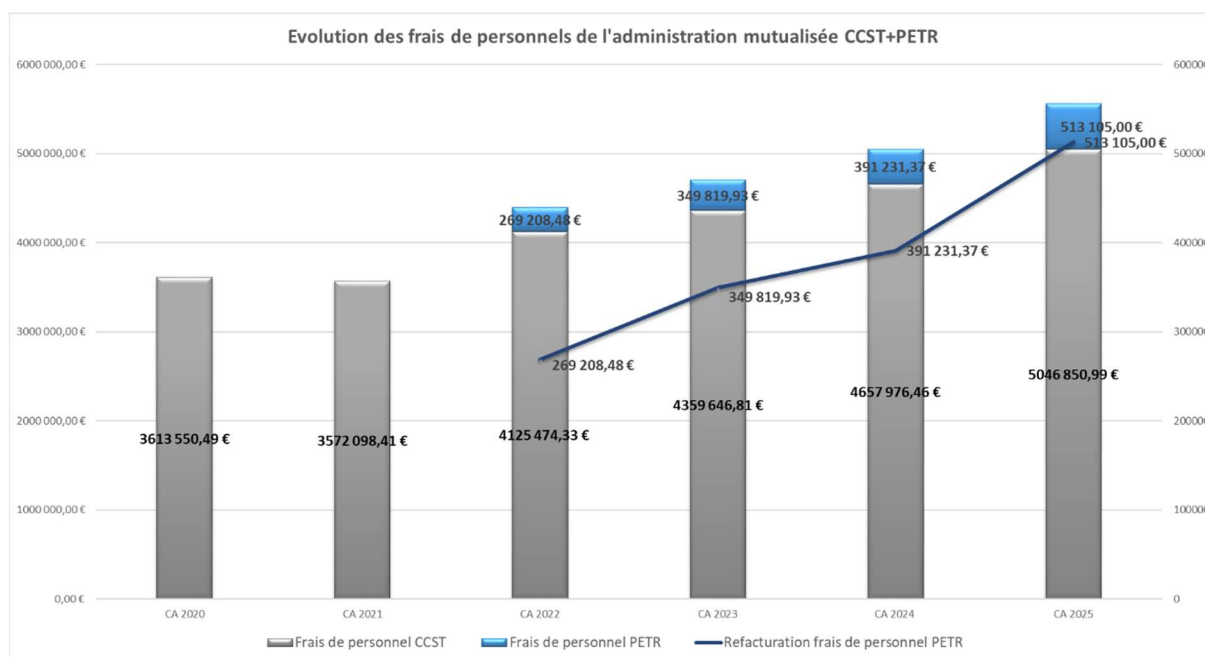
		CA 2024	BP 2025	Budgété 2025	CA 2025 (anticipé)	OB2026	Evolution Budgeté2025/ OB2026
							
<b>Les dépenses réelles de fonctionnement</b>							
CH 011	Charges à caractère général	7 540 356,60 €	8 342 645,00 €	8 658 745,00 €	8 171 185,31 €	9 091 326,00 €	5,00%
CH 012	Charges de Personnel	5 049 207,83 €	5 641 489,00 €	5 641 489,00 €	5 559 955,09 €	5 886 478,00 €	4,34%
CH 014	Atténuations de Produits	2 221 280,56 €	2 431 592,00 €	2 731 083,00 €	2 407 871,00 €	2 445 279,00 €	-10,46%
CH 65	Autres charges de gestion courante	1 692 023,41 €	1 797 401,00 €	2 270 259,71 €	2 192 510,46 €	1 786 940,00 €	-21,29%
CH 65	Subventions de fonctionnement versées	1 025 213,00 €	1 077 397,00 €	1 072 478,00 €	1 072 478,00 €	1 069 797,00 €	-0,25%
CH 65	Subv équilibre budget annexe	395 324,78 €	0,00 €	216 349,00 €	216 349,00 €	0,00 €	-100,00%
CH 66	Charges financières	291 979,87 €	286 297,00 €	286 297,00 €	264 295,00 €	217 015,00 €	-24,20%
CH 66	Charges financières wimpfeling			28 000,00 €		16 000,00 €	-42,86%
CH 67	Charges exceptionnelles	4 765,40 €	16 000,00 €	26 000,00 €	9 702,14 €	127 795,00 €	391,52%
CH 68	Provisions pour risques et charges	7 475,89 €	92 671,00 €	92 671,00 €		92 671,00 €	0,00%
<b>Total DRF</b>		<b>18 227 627,34 €</b>	<b>19 685 492,00 €</b>	<b>21 023 371,71 €</b>	<b>19 894 346,00 €</b>	<b>20 733 301,00 €</b>	<b>-1,38%</b>
<b>Les dépenses d'ordre de fonctionnement</b>							
CH 042	DAP	186 530,00 €	361 978,00 €	961 978,00 €	347 970,64 €	363 800,00 €	-62,18%
CH 66	ICNE		31 617,00 €	31 617,00 €		22 523,00 €	-28,76%
CH 023	Virement section Investissement		16 720 621,19 €	15 275 475,43 €		16 129 802,77 €	5,59%
CH 022	Dépenses imprévues			0,00 €			
<b>TOTAL DO</b>		<b>186 530,00 €</b>	<b>17 114 216,19 €</b>	<b>16 269 070,43 €</b>	<b>347 970,64 €</b>	<b>16 516 125,77 €</b>	<b>1,52%</b>
<b>Total DF</b>		<b>18 414 157,34 €</b>	<b>36 799 708,19 €</b>	<b>37 292 442,14 €</b>	<b>20 242 316,64 €</b>	<b>37 249 426,77 €</b>	<b>-0,12%</b>

☞ **Les Charges à caractère général : 9 091 326 € (+5 %/Budgété 2025).**

- **Marchés Péricolaires (frais de gestion, repas, transports) : 4 824 000 € (+8,21%/Budgété2025).**  
L'augmentation des frais de gestion périscolaire est due à l'ouverture de places supplémentaires à la rentrée scolaire 2025 et aux recrutements supplémentaires qui en découlent. A cela s'ajoute, une révision des prix de 2% qui correspond à ce que nous avons eu en 2025.
- **DSP Petite-enfance (People & Baby) : 927 000 € (+9,7%/Budgété2024).** La hausse de la participation de la Communauté de Communes de Sélestat est conforme à ce qui était prévu au contrat de DSP.
- **Frais Généraux (Siège, Médiathèque, Péricolaires) (frais de téléphone, RIU, fournitures, honoraires, fêtes & cérémonies, primes assurance, carburants, publication, services bancaires, location, frais de nettoyage, études..) : 1 642 541 € (-25,53%/Budgété2025).** Cette baisse réside principalement dans le fait qu'il y ait moins de frais d'études inscrits en 2025.
- **Contribution eaux pluviales versée au SDEA : 473 000 € (stable)**
- **Fluides (eau, gaz, électricité) de nos bâtiments : 535 000 € (-4,8%/Budgété 2025)**
- **Entretien & maintenance de notre patrimoine (bâtiments, voies et réseaux, véhicules) : 467 515 € (+2,9%/Budgeté2025)**
- **Remboursement des frais de gestion aux communes (Péricolaires, Bibliothèque de réseaux) : 199 280 € (+8%/Budgété2025)**
- **Marché de gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (105K€) et lotissement des champs (23K€) (stable)**
- **Le suivi d'animation OPAH : 165 000 € (stable)**
- **Frais de fonctionnement du service jeunesse : 111 040 € (relativement stable)**
- **Taxes Foncières : 38 400 € (+30%/Budgété 2025) rajout de la taxe foncière pour le foyer Saint-Charles (+8K)**

## ☞ Les charges de personnel (5 886 478 €) (+4,34%Budgété 2025)

**Au Compte Administratif 2024**, les frais de personnel s'établissent à **5 049 207.83 €** et connaissent une hausse de 7,22% par rapport à 2023 ceci en raison de l'intégration pour la première fois en année pleine, les impacts des créations de poste et recrutements effectués en 2023 pour 89K€. De la même manière, l'augmentation du point d'indice de 1.5%, intervenue en juillet 2023, s'est répercutée en année pleine sur la masse salariale de la Communauté de Communes de Sélestat. Le montant estimé pour l'année 2024 est de 55K€. Par ailleurs, la revalorisation des grilles indiciaires par attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale aura pour 2024 un coût estimé pour la Communauté de Communes de Sélestat de 41K€.

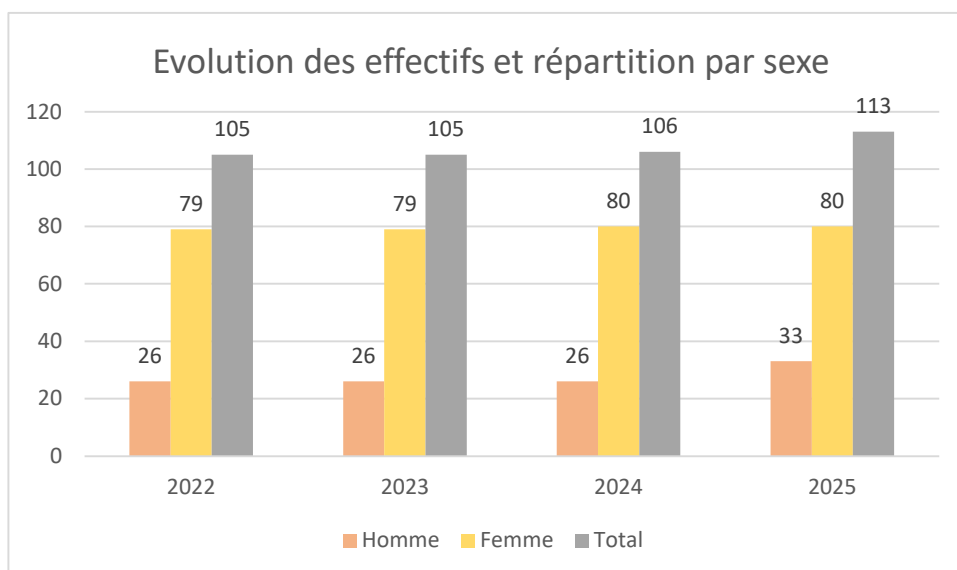


Les **tendances pour 2025** (chiffres provisoires) montrent une forte évolution des frais de personnel (+16.58% par rapport à 2024) et devraient s'établir à **5 559 955.09 €** (chiffres anticipés). Cette augmentation s'explique à la fois par des facteurs exogènes et endogènes : l'augmentation des taux de cotisation CNRACL (annonce du gouvernement en attente de précision) et le glissement vieillesse technicité (GVT) viennent impacter d'une part la masse salariale de la Communauté de Communes de Sélestat, de manière automatique. D'autre part, le budget est particulièrement impacté par les perspectives de recrutements notamment en lien avec la prise de compétence mobilité et la mutualisation avec le PETR ainsi que par la revalorisation des primes dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP.

**Pour 2026**, Les effectifs de la Communauté de Communes de Sélestat sont constitués, au 31 décembre 2025, de 113 agents, dont 3 apprentis. S'ajoutent également :

- 15 élus
- 11 enseignants et 5 vacataires assurant les heures d'études surveillées
- 2 stagiaires école gratifiés.

L'effectif constaté entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 a augmenté de 7 agents. Il s'agit majoritairement d'emplois créés en 2024 et pourvus en 2025 pour le renfort des services, notamment pour répondre à besoins des liés à la mutualisation avec le PETR et la prise de compétence mobilité.



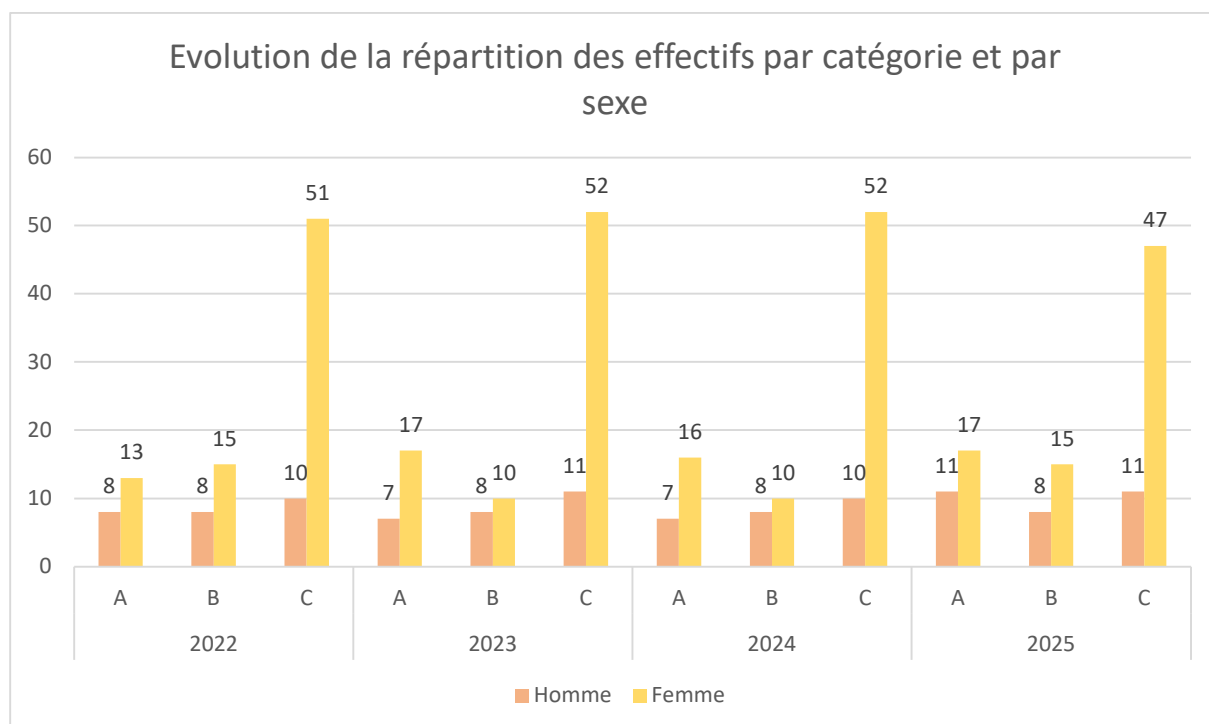
La variation des effectifs entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 concerne uniquement des hommes (+ 7 agents masculins).

Les femmes représentent 64% des effectifs fin 2025.

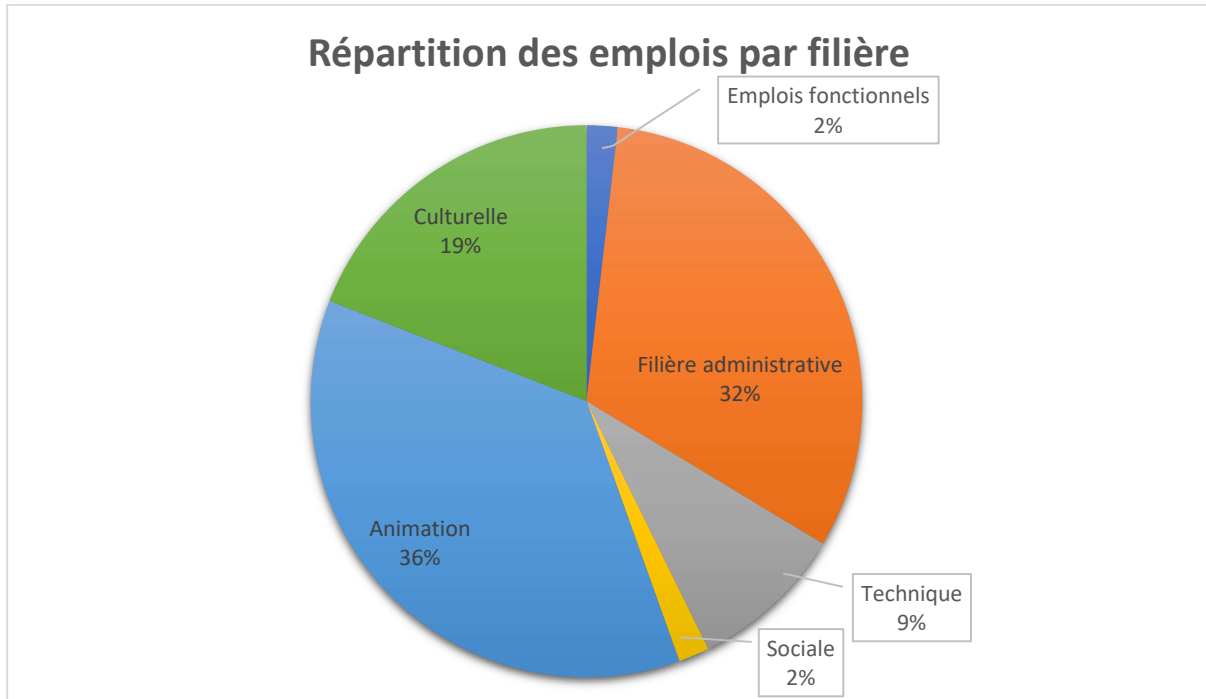
On constate une légère baisse du taux de femmes au sein de la catégorie A, celui-ci était de 70% depuis 2023 et passe à 61% fin 2025.

Les hommes, déjà minoritaires dans la catégorie B voient leur représentation baisser encore. Ils représentent 35% des effectifs de cette catégorie en 2025, contre 44% en 2024.

La catégorie C, reste, quant à elle, toujours majoritairement féminine avec un taux de 81%. Celle-ci est portée par des métiers très féminisés dans les services du périscolaire et de la médiathèque. Néanmoins, la représentation des hommes y est en augmentation. Ils représentent 19% de la catégorie en 2025 alors qu'ils en représentaient 16% en 2024.

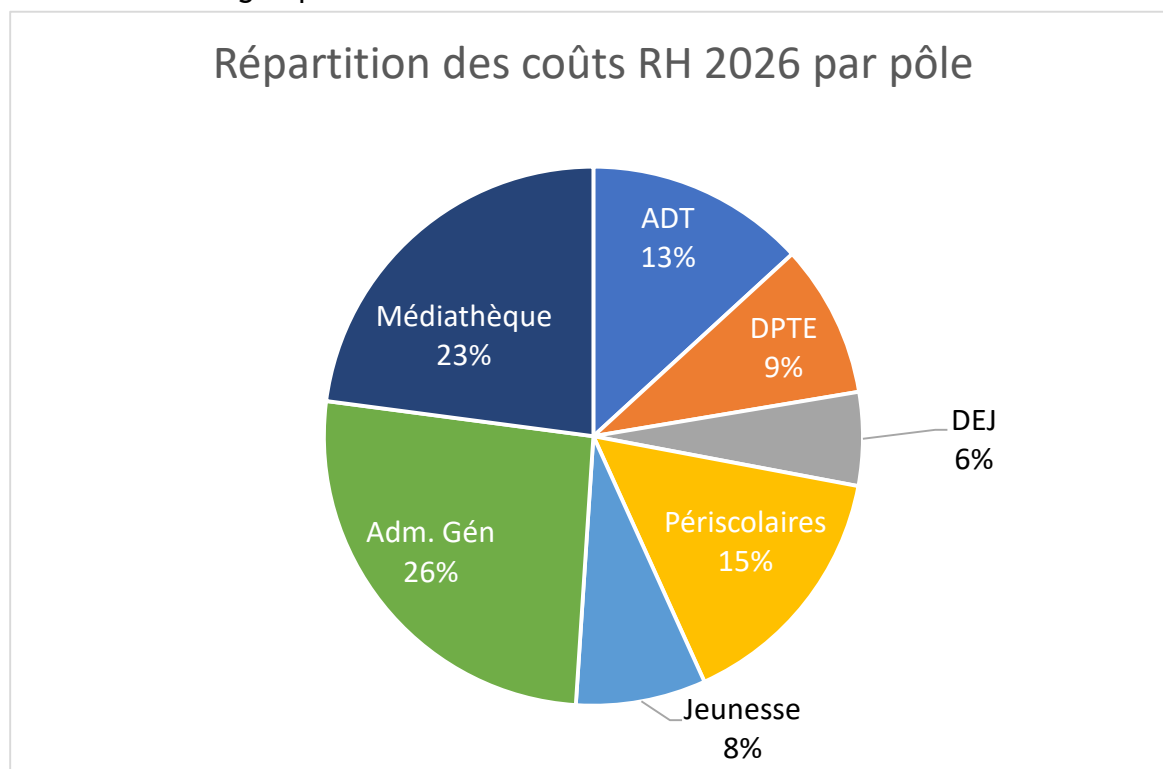


La filière animation représente 36% des effectifs au 31 décembre 2025 contre 41% au 31 décembre 2024. Cette baisse est liée à des postes vacants en fin d'année, aucune suppression de poste n'est intervenue dans cette filière. Elle reste la plus représentée à la CCST. Les effectifs de la filière administrative (27% en 2024) et de la filière technique (8% en 2024) ont augmenté en 2025, en lien avec les recrutements réalisés sur postes créés en 2024. Les filières culturelle et sociale représentent respectivement, 19% et 2% des effectifs totaux.



La répartition des coûts RH par pôle, après ventilation des coûts annexes est stable par rapport à l'année 2025.

Cette répartition est assez équilibrée entre le pôle Enfance jeunesse regroupant la direction, le service jeunesse intercommunal et le périscolaire de Wimpfeling (29 %), l'administration générale (26 %) et la médiathèque (23%). Suivent ensuite le pôle Aménagement et développement du territoire avec 13 % des dépenses RH et la direction du patrimoine et de la transition énergétique avec 9 %.



### La rémunération :

- Le traitement indiciaire

Le traitement indiciaire représente en moyenne 77% de la rémunération des agents contractuels et 73% de la rémunération des agents titulaires.

L'enveloppe consacrée au traitement indiciaire s'élève à 2 518 796,69 € brut en 2025.

- Le régime indemnitaire

Le régime indemnitaire représente en moyenne 13% de la rémunération des agents contractuels et 15% de la rémunération des agents titulaires.

Une hausse de deux points de la part du régime indemnitaire est constatée au 31 décembre 2025. Celle-ci est liée à la mise en œuvre du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> juin 2025. L'effet total de la mesure de revalorisation pourra être constaté en 2026, après un

L'enveloppe consacrée au régime indemnitaire s'élève à 479 148,03 € brut en 2025 (hors 13ème mois et CIA).

Dans sa globalité, le budget RH 2025 est en augmentation de 6 % par rapport au budget prévisionnel 2025.

Cette augmentation s'explique à la fois par des facteurs exogènes et endogènes : poursuite de l'augmentation des taux de cotisation CNRACL et glissement vieillesse technicité viennent impacter d'une part la masse salariale de la Communauté de Communes de Sélestat, de manière automatique. D'autre part, le budget est impacté par la revalorisation des primes dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP et par les perspectives de recrutement en 2026.

L'enveloppe dédiée aux formations, imputée sur le chapitre 011 est également en hausse de 15 500 €. Cette enveloppe supplémentaire est liée aux frais de formation de apprentis et à

un budget alloué aux parcours et mobilités (financement de bilans de compétences, coaching, mobilisation du CPF...).

#### **Augmentation du point d'indice et revalorisation des grilles indiciaires :**

Aucune augmentation du point d'indice ou revalorisation des grilles n'est annoncée par le gouvernement pour 2026.

#### **Augmentation des cotisations patronales retraite CNRACL :**

La cotisation employeur à la retraite CNRACL augmente à nouveau de 4 pts en 2026. Cela implique un coût supplémentaire estimé à 45 000 €.

#### **Augmentation du SMIC :**

L'augmentation du SMIC à hauteur de 1,18% au 1<sup>er</sup> janvier 2026 impacte les rémunérations des enseignants (études surveillées), l'indemnité des stages gratifiés et les rémunérations indiciaires les plus basses, par le versement d'une indemnité différentielle.

L'analyse du coût global de cette évolution est en cours.

#### **Glissement Vieillesse Technicité (GVT) :**

Le GVT prévisionnel pour l'année 2026 est estimé à 15 000 € dont 4 500 € liés aux avancements de grade et promotions internes prononcées en décembre 2025.

#### **Revalorisation du régime indemnitaire dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP**

La mise en œuvre du RIFSEEP est effective à la CCST depuis le 1<sup>er</sup> juin 2025. Une enveloppe de 150 000 € en année pleine a été octroyée pour la valorisation des agents et des missions dans le cadre de cette mesure. L'impact sur le budget 2026 s'élève à 50 000 €.

#### **Transfert des agents du Relais Petite Enfance dans le cadre de la reprise en régie de l'activité**

La reprise en régie du Relais Petite Enfance est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les charges annuelles de personnel sont estimées à 80 000 €, pour les deux agents transférés en Contrat à Durée Indéterminée. Leurs emplois d'Animatrices du Relais Petite Enfance, relèvent du grade d'Educateurs de Jeunes Enfants, en catégorie A.

#### **Impact des recrutements 2025 :**

Le budget 2026 intègre, pour la première fois en année pleine, les impacts des créations de postes permanents et des recrutements effectués en 2025 :

- Poste Chargé-e de mission habitat : + 3 000 € (10% PETR)
- Poste Chargé de mission mobilité : + 21 000 € (95% PETR)
- Poste Assistante administrative et comptable ADT : + 12 000 € (50% PETR)
- Poste Gestionnaire administratif et financier ADT : + 37 500 € (50% PETR)
- Poste Technicien-ne projet : + 19 000 €
- Poste Technicien-ne VRD : + 45 000 € (50% PETR)

#### **Perspectives de recrutements :**

Des projets de recrutement sont intégrés au budget prévisionnel 2026 pour venir renforcer les équipes de la CCST ou dans le cadre de transformation de besoins.

Les postes suivants ont déjà fait l'objet d'une délibération de création en conseil communautaire :

#### **Recrutements au sein de la Direction de la Lecture Publique - Réseau Empreintes**

- 1 emploi permanent de «Coordinateur-trice réseau et navette», catégorie B filière culturelle ou administrative à temps plein, pour assurer la coordination et l'animation des bibliothèques du réseau empreintes et pour la mise en œuvre d'un service de navette « Prêté ici rendu ailleurs ». Ce poste génère un faible surcoût, estimé à 650 € brut chargé annuel. Il résulte de la transformation d'un poste vacant en raison d'une mobilité interne, à calibrage équivalent.

- 1 emploi permanent de « Chargé-e d'action culturelle », catégorie B filière culturelle ou administrative à temps plein, pour l'animation et la coordination de l'action culturelle au sein du réseau empreintes. Ce poste serait publié à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2026. Coût prévisionnel en année pleine 53 000 €. Ce poste résulte de la transformation d'un poste de catégorie A vacant et permet une économie estimée à 10 500 € annuel.

Les postes suivants sont prévus au budget mais n'ont pas encore été créés en Conseil Communautaire :

- 1 poste d'apprenti en renfort sur les missions administratives et comptables rattaché à la Direction du Patrimoine et de la Transition Energétique. Le coût est estimé à 12 000 € brut chargé en 2026, dont 8 000 € de frais pédagogiques. Ce poste pourra potentiellement faire l'objet d'une prise en charge par le CNFPT.
- 1 poste de Chargé de mission relevant de la catégorie A pour le développement territorial de l'agriculture, rattaché à la Direction Aménagement et Développement du Territoire. Le coût prévisionnel de ce poste est estimé à 25 000 € brut chargé en 2026 (publication à la rentrée 2026 et subventions mobilisables par l'Agence de l'eau à hauteur de 70% du poste ; il s'agirait d'un poste imputé majoritairement au PETR)
- Création d'un poste permanent affecté à la communication. L'évolution de la communication interne et externe, la gestion des sites et des nouveaux réseaux sociaux, ainsi que l'évènementiel ne peuvent plus reposer sur un seul poste permanent. Actuellement, un poste est pourvu en binôme sur ces missions, en accroissement temporaire d'activité. Il est proposé de pérenniser la fonction, en créant un poste de catégorie B ou A, en fonction de la définition du besoin.

Soit une évolution prévisionnelle totale de **91 650 €**, liée aux postes nouveaux.

Concernant les départs en retraite prévisionnels en 2026, pourraient être concernés :

- 2 agents de catégorie C au sein du réseau des médiathèques,

Ces agents peuvent cependant faire le choix de prolonger leur activité au-delà de l'âge légal de départ. L'âge légal de départ est fixé à **64 ans pour les personnes nées à partir de 1969**. Pour les années de naissance précédentes, l'âge légal est relevé de façon progressive de 62 à 63 ans et 9 mois.

Un agent de catégorie B, relevant de la Direction de la Lecture Publique a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Son poste a été pourvu par un agent en interne.

**Le temps de travail hebdomadaire** de la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires est le même depuis 2021. Il est de 35 heures pour un agent à temps complet.

#### **Les indemnités allouées aux conseillers communautaires sur la mandature 2020-2026**

Dans un objectif de transparence, la loi n° 2019-1461 dite loi "Engagement et Proximité" a instauré, pour les communes, les EPCI à fiscalité propre, les départements et les régions, l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du Budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil (articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi).

<b>Tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux Conseillers Communautaires mandature 2020-2026</b>					
Nom	Prénom	Fonction	% de base de référence (en % de l'indice brut 1027)	Montant brut annuel	Montant brut mensuel
SOHLER	Olivier	Président	54,00%	26 636,16 €	2 219,68 €
ANDREA	Charles	1er Vice-Président	16,81%	8 291,76 €	690,98 €
ENGEL	Robert	2e Vice-Président	16,81%	8 291,76 €	690,98 €
HIRTZ	Sylvie	3e Vice-Président	16,81%	8 291,76 €	690,98 €
BARBIER	Patrick	4e Vice-Président	16,81%	8 291,76 €	690,98 €
DELSART	Patrick	5e Vice-Président	16,81%	8 291,76 €	690,98 €
MUHR	Virginie	6e Vice-Président	16,81%	8 291,76 €	690,98 €
SCHLATTER	Jean-Claude	7e Vice-Président	16,81%	8 291,76 €	690,98 €
SCHALLER	Claude	8e Vice-Président	16,81%	8 291,76 €	690,98 €
WOLFERSPERGER	Christine	9e Vice-Président	16,81%	8 291,76 €	690,98 €
WOTLING	Philippe	10e Vice-Président	16,81%	8 291,76 €	690,98 €
ROMY	Stéphane	11e Vice-Président	16,81%	8 291,76 €	690,98 €
KELLER	Patrick	12e Vice-Président	16,81%	8 291,76 €	690,98 €
MORIS	Olivier	13e Vice-Président	16,81%	8 291,76 €	690,98 €
DIGEL	Denis	14e Vice-Président	16,81%	8 291,76 €	690,98 €
<b>Soit une enveloppe globale de</b>				<b>142 720,80 €</b>	<b>11 893,40 €</b>

La loi 2025-1249 relative au nouveau statut de l'élu local prévoit une augmentation des indemnités de fonctions électives. Celle-ci est en cours d'analyse afin de vérifier les impacts budgétaires éventuels pour 2026.

Actuellement, les élus de la CCST bénéficient du taux d'indemnités maximum.

☞ **Les atténuations de produits : 2 445 279 € (-10,46%/Budgété 2025)**

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal : **579 921 €** (même montant qu'en 2025)
- Contribution au redressement des finances publiques : **335K€** (même montant qu'en 2025)
- Reversement à la CEA de la taxe additionnelle à la taxe de séjour (**45 K€**).
- Reversement part salaires DGF des communes : **1 485 140 €**

☞ **Les autres charges de gestion courante : 2 856 737 € (-17,94%/Budgété 2025)**

- **Subventions : 1 069 797 €** contre **1 072 478 €** budgétés en 2025 : détails tableau PJ
- **Autres charges : 1 786 940 €** contre **2 270 259,71 €** de budgété en 2025. On y retrouve notamment le contingent SIS (**1 262 K€** +30K€ par rapport à 2025). A cela s'ajoute la contribution de la collectivité au PETR d'Alsace centrale pour **196K€** (stable au regard de 2025), les indemnités des élus pour **145K€ (stable)**. Enfin, on retrouve la subvention du Ministère des affaires étrangères de 104K€ destinée au financement de « la promotion de l'agriculture durable, de l'apiculture moderne et du renforcement du service public de gestion des déchets ménagers solides à Saa au Cameroun » à reverser à l'association GESCOD.

☞ **Les charges financières : 233 015 € (-25,86%/Budgété 2025).**

Il s'agit ici du remboursement des intérêts des emprunts contractés par la Communauté de Communes de Sélestat & territoires.

Ce montant intègre le remboursement des intérêts de l'emprunt porté par la Ville de Sélestat contracté pour la construction du périscolaire Wimpfeling.

☞ **Les dépenses exceptionnelles : 127 795 € (+391,52 %/Budgété 2025)**

Pour mémoire les principaux comptes du chapitre 67 sont supprimés en M57, il reste seulement dans ce chapitre les prévisions réservées aux bourses et prix et les éventuelles annulations de titres pour 11K€ et 116 795 € pour annulation d'une subvention d'équilibre entre le budget principal et le budget annexe TIS en 2023 suite à une erreur de la trésorerie qui avait mis la subvention sur un compte d'attente au P503 au lieu de l'épargner directement sur le budget

☞ **Les provisions pour risques et charges : 92 671 € (stable/Budgété 2025)**

Les provisions comprennent une estimation prudente de la monétisation de Comptes Epargnes Temps (CET) et des risques d'impayés périscolaires répondant ainsi aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes ;


**Les Opérations d'ordre : 16 516 125,77 € (-1,52%/Budgété 2025)**

- Dotation aux Amortissements et Provisions : **363 800 €**
- Intérêts Cocus Non Echus : **22 523 €**
- Virement de la section d'investissement : **16,1M€**

## IV.1.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes d'exploitation se présentent comme suit :

Les recettes réelles de fonctionnement s'établiraient à **22 247 365,00 €** en baisse de **0,79%** par rapport aux prévisions de 2025. Avec les écritures d'ordre le montant des recettes de fonctionnement s'établirait à **37 249 426,77 € (stable/budgété 2025)**.

		CA 2024	BP 2025	Budgété 2025	CA 2025	OB 2026	Evolution Budgeté2025/ OB2026
<b>Les Recettes réelles de fonctionnement</b>							
CH 013	<b>Atténuation de charges</b>	63 181,70 €	50 000,00 €	50 000,00 €	81 177,83 €	80 000,00 €	60,00%
CH 70	<b>Produits des services</b>	2 850 746,62 €	2 951 172,00 €	3 017 172,00 €	3 017 172,00 €	3 205 996,00 €	6,26%
CH 73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>14 578 898,55 €</b>	<b>14 837 379,00 €</b>	<b>14 618 657,00 €</b>	<b>14 684 657,00 €</b>	<b>14 680 573,00 €</b>	<b>0,42%</b>
	Contribution direct (dont fraction TVA)	12 858 833,00 €	13 150 608,00 €	12 943 645,00 €	12 943 645,00 €	12 981 273,00 €	0,29%
	CVAE (fraction compensatoire)	1 011 431,00 €	1 058 528,00 €	1 029 372,00 €	1 029 372,00 €	1 029 372,00 €	0,00%
	FPZ	76 840,00 €	77 992,00 €	95 389,00 €	95 389,00 €	96 343,00 €	1,00%
	TP Dambach			0,00 €	0,00 €	23 334,00 €	
	FNGIR	100 251,00 €	100 251,00 €	100 251,00 €	100 251,00 €	100 251,00 €	0,00%
	Taxe de séjour	531 543,55 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	0,00%
	TCFE			0,00 €	0,00 €		
CH 74	<b>Dotations, subv, participation</b>	<b>3 899 290,43 €</b>	<b>3 631 993,00 €</b>	<b>3 715 159,00 €</b>	<b>3 682 313,00 €</b>	<b>3 811 769,00 €</b>	<b>2,60%</b>
	Dotation d'interco	367 961,00 €	333 608,00 €	445 426,00 €	445 426,00 €	445 426,00 €	0,00%
	Dotation de compensation	364 494,00 €	364 494,00 €	297 329,00 €	297 329,00 €	297 329,00 €	0,00%
	Attribution Compensation	1 082 231,00 €	1 082 600,00 €	1 121 113,00 €	1 121 113,00 €	1 121 113,00 €	0,00%
	DCRTP	32 846,00 €	32 846,00 €	32 846,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
	Autres	2 051 758,43 €	1 818 445,00 €	1 818 445,00 €	1 818 445,00 €	1 947 901,00 €	7,12%
CH 75	<b>Autres Produits gestion courante</b>	<b>342 946,14 €</b>	<b>456 451,00 €</b>	<b>931 780,71 €</b>	<b>826 189,00 €</b>	<b>376 356,00 €</b>	<b>-59,61%</b>
CH 77	<b>Produits exceptionnels</b>		0,00 €	0,00 €			
CH 78	<b>Reprise sur amortissement et provisions</b>		92 671,00 €	92 671,00 €	0,00 €	92 671,00 €	0,00%
<b>TOTAL RRF</b>		<b>21 735 063,44 €</b>	<b>22 019 666,00 €</b>	<b>22 425 439,71 €</b>	<b>22 291 508,83 €</b>	<b>22 247 365,00 €</b>	<b>-0,79%</b>
<b>Les Recettes d'ordre de fonctionnement</b>							
CH 76	Produits financiers (ICNE)		31 617,00 €	31 617,00 €		22 523,00 €	-28,76%
CH 042	Opération d'ordre	4 607,00 €	4 607,00 €	4 607,00 €	4 607,00 €	4 610,00 €	0,07%
CH 002	Reprise du résultat antérieur (BP)		14 743 818,19 €	14 830 778,43 €		14 974 928,77 €	0,97%
<b>TOTAL RO</b>		<b>4 607,00 €</b>	<b>14 780 042,19 €</b>	<b>14 867 002,43 €</b>	<b>4 607,00 €</b>	<b>15 002 061,77 €</b>	<b>0,91%</b>
<b>TOTAL RF</b>		<b>21 739 670,44 €</b>	<b>36 799 708,19 €</b>	<b>37 292 442,14 €</b>	<b>22 296 115,83 €</b>	<b>37 249 426,77 €</b>	<b>-0,12%</b>

### ☞ Les atténuations de charges : 80 000 € (+60%/Budgété 2025)

Elles concernent le remboursement de frais de personnel (congs de maladie, maternité etc.) grâce à la garantie « risques statutaires » souscrite auprès d'une compagnie d'assurances.

### ☞ Les produits des services : 3 205 996 € (+6,26%/Budgété 2025)

- Participation du PETR aux frais de personnel : **647 535 €** contre **662 872 €** budgétés en 2025.

### Le réseau de lecture publique : 6 500 €

- Produits des locations de la Médiathèque : **5 500 €** (Stable/budgétisé en 2025).
- Redevance distributeur boissons Médiathèque : **1 000€**

### L'intervention sociale : 80 000 €

- Produits des locations de l'Aire d'accueil des gens du voyage : **80K€** contre **40K€** inscrit dans les prévisions de 2025.

## L'enfance jeunesse : 2 438 960 €

- Recettes périscolaires : 2 265 000 € contre 2 214 800 € en 2025.
- La redevance d'occupation du domaine public (due par le prestataire People & Baby) : 82 500 €
- Recettes service jeunesse : 12 000 €

## **La refacturation des charges liées à l'enfance jeunesse : 79 460 €**

- Refacturation des charges de la crèche « la farandole » à Sélestat : 42 060 €
- Refacturation des charges de la Maison de l'enfance à Châtenois : 30 000 €
- Refacturation des charges du périscolaire de Baldenheim : 4 000 €
- Refacturation des charges de la Maison de la Nature de Muttersholtz : 3 400 €

## Le développement économique : 18 000 €

- Refacturation des travaux liés à l'entretien des espaces verts sur le PAEI du Giessen de Scherwiller à l'Association Syndicale Libre (ASL) : 18 000 €


## Le tourisme : 15 000 €

- La refacturation des frais de personnels pour le slowup

## ☞ Les impôts et taxes : 14 680 573 € (+0,42%/Budgété 2025)

### Les postulats de ces Orientations Budgétaires :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité
- Variation physique des bases de fiscalité de 1% soit un montant de contributions directes de 7 023 713 € (THRS+TFB+TFNB+CFE+FPZ) contre 6 985 131 € de budgétisé en 2025.
- Gel de la fraction nationale de TVA (compensation part TH et CVAE) à son montant de 2025 soit 7 083 275 €

Les recettes fiscales propres attendues							
		Bases prévisionnelles 2026	Taux applicables en 2026	Produit attendu en 2026	Etat 1259 2025	delta	% Evolution
Contribution Foncière des Entreprises		20 194 950 €	10,03	2 025 553 €	2 005 499 €	20 054 €	1,00%
Fraction nationale TVA (compensation CVAE)				1 029 372 €	1 029 372 €	0 €	0,00%
Fraction nationale TVA (compensation TH)				6 053 903 €	6 053 903 €	0 €	0,00%
Taxe habitation sur les résidences secondaires		1 832 484 €	11,11	203 589 €	232 532 €	-28 943 €	-12,45%
Taxe Foncier Bâti		58 993 090 €	7,19	4 241 603 €	4 199 607 €	41 996 €	1,00%
Taxe Foncier Non Bâti		1 603 880 €	28,47	456 625 €	452 104 €	4 521 €	1,00%
Fiscalité Professionnelle de Zone (Parc d'activité économique du Giessen)		568 731 €	16,94	96 343 €	95 389 €	954 €	1,00%
<b>Total</b>		<b>83 193 135 €</b>		<b>14 106 988 €</b>	<b>14 068 406 €</b>	<b>38 582 €</b>	<b>0,27%</b>
Produit de THRS+TFB+TFNB+CFE+FPZ				7 023 713 €	6 985 131 €	38 582 €	0,55%
Produit de THRS+TFB+TFNB+CFE+FNTVA TH et CVAE				14 106 988 €	14 068 406 €	38 582 €	0,27%
Les autres recettes fiscales attendues							
Reversement de fiscalité de la plateforme Départementale de Dambach-la-Ville				23 334 €			
Taxe de séjour				450 000 €	450 000 €		
FNGIR				100 251 €	100 251 €		
<b>Total autres recettes fiscales attendues</b>				<b>573 585 €</b>	<b>550 251 €</b>		<b>4,24%</b>

- Maintien de la taxe de séjour à 450K€
- Maintien du FNGIR à 100 251 €
- Intégration du reversement de la TP de plateforme départemental Dambach-la - ville pour 23 334 €

☞ **Les dotations, subventions et participations : 3 811 769 € (+2,6%/Budgeté 2025)**

Les dotations de l'Etat : 3 349 008 € (stable/Budgeté 2025)

- **DGF** : dotation de compensation de **297 329 € (stable/budgeté 2025)** et une dotation intercommunale de **445 426 € (stable/budgeté 2025)**
- **Maintien** des allocations compensatrices à **1 121 113 € en 2025**.
- **Maintien** du produit de la part salaire de la DGF des communes à **1 485 140 €** (à reverser aux communes)

Les subventions : 462 761€ (+38,84%/Budgeté 2025)

L'enfance-jeunesse : 252 806 €

- **Baisse** de la subvention CAF pour le CEJ à **56K€ (stable/budgeté 2025)**. Pour mémoire les recettes CAF sont désormais transférées directement aux gestionnaires.
- Inscription d'une subvention la CAF dans le cadre de la reprise du RPE : **62K€**
- Intégration du reversement par la Ville de Sélestat et de Châtenois (**44,5K€**) dans le cadre du SPPE. SPPE signifie Stratégie de prévention et de protection de l'enfance. C'est un dispositif national, piloté par l'État et les départements, qui vise à mieux prévenir les situations de vulnérabilité chez les enfants et à soutenir les acteurs locaux, dont les communes, dans leurs actions de protection de l'enfance et de soutien à la parentalité.
- **50K€** de Prestation Sociale Ordinaire (contre 45K€ en 2025)
- **16K€** de subvention CAF pour le fonctionnement du CLAS
- Subvention de la CAF pour acquisition logiciel Abelium RPE : **4 888 €**
- Subvention CAF acquisition logiciel Abelium pour crèche + borne tactile : **18 468 €**

Intervention sociale : 190 455 €

- **Baisse** de la participation de la CEA pour la gestion de l'AAGV à **8K€ (contre 28K€ en 2025)** et participation un peu plus importante (**60K€**) de l'Etat (**contre 58K€ en 2025**).
- Participation de la CEA de **5K€** pour la médiation locative (FSL),
- Subvention CEA & banque des territoires suivi animation OPAH RU (**101 955€**), poste charge mission habitat (**15K€**) (**stable /budgeté 2025**)

Le réseau de lecture publique : 12 500 €

- Subvention conseiller info numérique

Transition énergétique : 7 000 €

- Participation ADEME : Prise en charge AMO, prise en charge de l'installation, communication, formation, plan action TEE dans le cadre de la Transition énergétique.

☞ **Les autres produits de la gestion courante : 376 356 € (-59,61%/Budgété 2025)**

- **Le revenu des immeubles pour 245 134 € contre 240 851 € budgété en 2025** (CSI, COSEC KOCH, Maison de la nature, SPA, GIC, terrain aéromodélisme, siège) en raison de l'imputation du loyer du PETR sur le bon article (+26K€) et la révision du loyer du terrain synthétique de Scherwiller qui passe de 4,2K€ à 8,4K€.
- **Les produits de la gestion courante : 131 222 € contre 215 600 € budgété en 2025** en raison du report de la refacturation des charges sur le site de la crèche « la farandole » à Sélestat, de la maison de l'enfance à Châtenois, de la maison de la nature à Muttersholtz, du périscolaire de Baldenheim sur le chapitre 70 (91,6K€) et de la refacturation des frais de personnels du Slow up (60K€). Il s'agit ici des produits de la chasse reversé par la Ville de Sélestat (363 €) et de l'inscription du reversement des quotas carbone à reverser au PETR (26 862 €). Enfin, on retrouve la subvention du Ministère des affaires étrangères de 104K€ destinée au financement de « la promotion de l'agriculture durable, de l'apiculture moderne et du renforcement du service public de gestion des déchets ménagers solides à Saa au Cameroun » à reverser à l'association GESCOD.

☞ **Les reprises sur amortissements et provisions : 92 671 € (stable/Budgété 2025)**

Il s'agit de la provision pour monétisation du CET et risque impayés périscolaires.

- **Opération d'ordre : 15 002 061,77€ (+0,91 %/Budgété 2025)**
  - Amortissement de subventions pour 4 610 €
  - Intérêts Courus Non Echus (ICNE) : 22 523 €
  - Résultats : 14 974 928,77 €

### IV.1.3. Evolution de l'épargne

Déterminer le niveau de l'épargne de la collectivité et constater son évolution au cours des dernières années permet de mesurer la variation de sa solvabilité. Les caractéristiques de chaque catégorie d'épargne sont rappelées ci-après.

**L'épargne brute** est l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement, en priorité, selon la règle comptable, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement.

**L'épargne de gestion** correspond à la notion de capacité courante de financement qui fournit une appréciation de l'épargne de fonctionnement que la collectivité peut dégager globalement, indépendamment de l'impact de son endettement, en diminuant aux charges réelles de fonctionnement les intérêts de la dette.

**L'épargne nette**, également appelée **épargne disponible**, traduit la capacité de la collectivité à **autofinancer ses équipements** après remboursement du capital de la dette.

#### Rappel des épargnes prévisionnelles BP2025 :

**EPARGNE DE GESTION** = Recettes réelles - dépenses réelles (hors intérêts de la dette)  
+ 2 571 579 €  
**EPARGNE BRUTE** = Recettes réelles - dépenses réelles  
+ 2 302 782 €  
**EPARGNE NETTE** = EPARGNE BRUTE - Capital de la dette  
**942 310 €**

Pour l'année 2026, les épargnes prévisionnelles se présentent comme suit

**EPARGNE DE GESTION** = Recettes réelles - dépenses réelles (hors intérêts de la dette)  
+ 1 747 079 €  
**EPARGNE BRUTE** = Recettes réelles - dépenses réelles  
+ 1 514 064 €  
**EPARGNE NETTE** = EPARGNE BRUTE - Capital de la dette  
**+ 130 875 €**

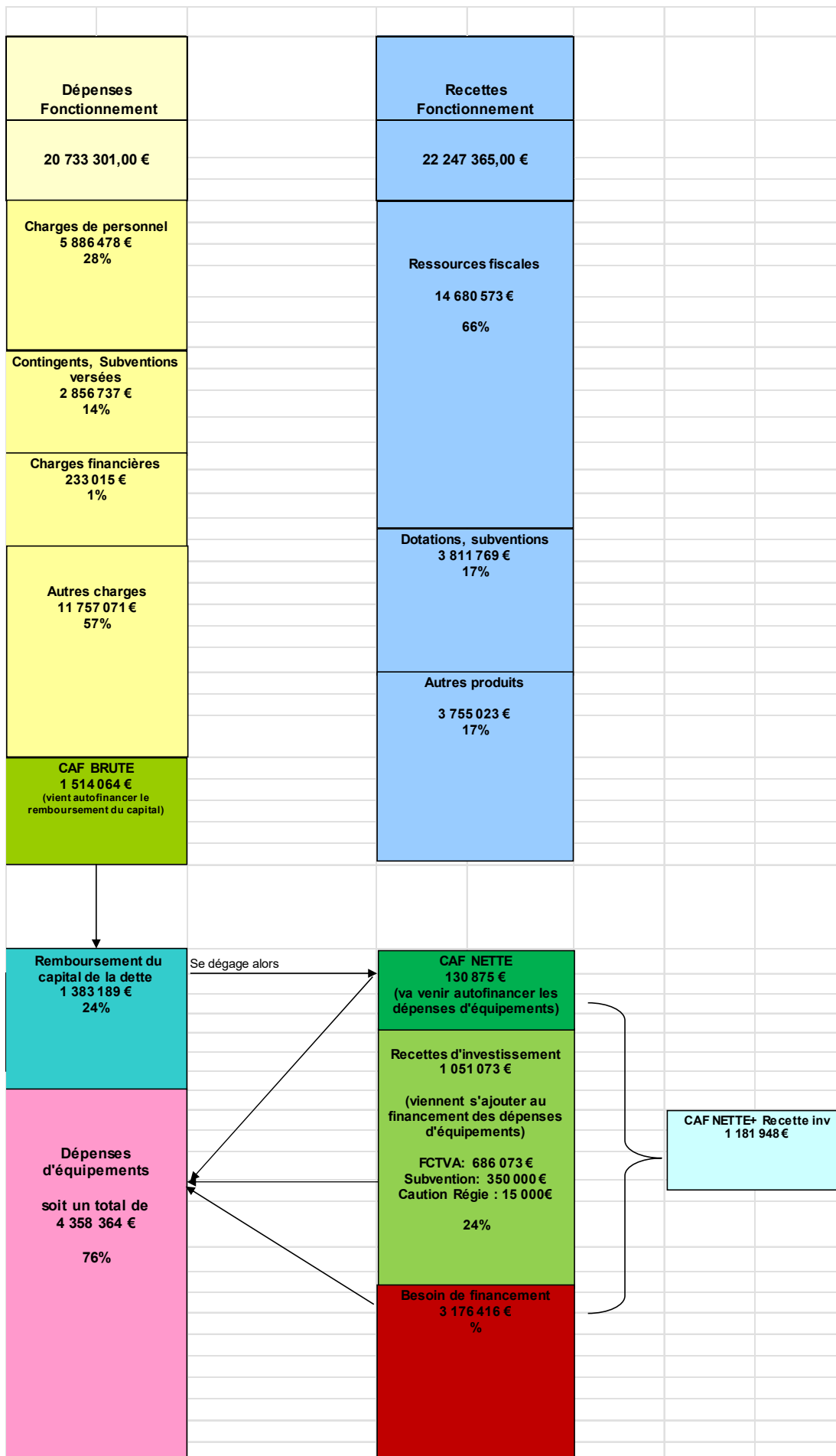
Pour 2026, le montant de l'épargne de gestion s'élèverait à **1 747 079 €**. Il relève de la soustraction des recettes réelles de la collectivité qui s'élèveraient à **22 247 365 €** et des dépenses réelles de fonctionnement **20 500 286 €** (charges d'intérêts déduites) En intégrant les charges d'intérêt (**233 015 €**), on aboutirait à une épargne brute de **1 514 064 €**. Puis en déduisant le capital de la dette (**1 383 189 €**) on aboutirait à une épargne nette (ou **capacité d'autofinancement net**) de **130 875 €**

La capacité de désendettement de la collectivité (correspondant au nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle y consacrait son autofinancement brut) serait alors de **6,88 années (contre 4,35 années au BP 2025)**

Le montant des dépenses d'équipement nouvelles pour 2026 s'établirait à **4 358 364 €** (hors remboursement du capital de la dette). La collectivité devrait avoir des recettes d'investissement de l'ordre **1 051 073 €** (voir détails dans la rubrique recettes d'investissement).

Avec l'autofinancement de la section de fonctionnement de **130 875 €**, le besoin de financement de la CCS pour financer l'ensemble des dépenses d'équipements, après avoir financé intégralement ses charges de fonctionnement dont le remboursement des intérêts de la dette et après avoir rembourser le capital de la dette, s'élève à **3 176 416 €** (sans la reprise des RAR et des résultats)


Cf schéma retraçant la définition du besoin de financement ci-dessous (hors affectation du résultat):



## IV.2. La section d'investissement

### IV2.1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été évaluées à **19 661 119,62 €**. Elles devraient être en hausse de **7,21%** par rapport au Budgété 2025.

		CA 2024	BP 2025	Budgété 2025	CA 2025 (anticipé)	OB2026	Evolution Budgeté2025/ OB2026
<b>Les dépenses réelles d'investissement</b>							
CH 16	EMPRUNTS	1 292 613,92 €	1 385 972,00 €	1 385 972,00 €	1 360 471,00 €	1 356 189,00 €	-2,15%
CH 16	cautions régie AAGV	1 200,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	2 800,00 €	15 000,00 €	0,00%
CH 16	Remboursement emprunt wimpf			24 000,00 €	24 000,00 €	27 000,00 €	12,50%
CH16	Provision EPF		5 000,00 €	9 500,00 €			-100,00%
CH 21	Provision pour travaux PPI		14 987 855,19 €	13 888 490,53 €		11 888 512,77 €	-14,40%
CH 20	Immobilisations incorporelles	47 945,37 €	576 800,00 €	605 570,00 €	347 552,89 €	1 242 350,00 €	105,15%
CH 204	Subvention d'équipement versées	134 249,34 €	155 250,00 €	250 396,66 €	175 128,86 €	161 014,00 €	-35,70%
CH 21	Immobilisations corporelles	784 653,77 €	766 582,00 €	1 024 382,00 €	513 790,52 €	1 392 000,00 €	35,89%
CH 23	Immobilisations en cours	354 307,66 €	226 460,00 €	230 414,00 €	141 067,23 €	1 548 000,00 €	571,83%
CH 13	Subvention d'investissement			9 716,00 €	9 715,86 €		-100,00%
<b>Total DRI</b>		<b>2 614 970,06 €</b>	<b>18 118 719,19 €</b>	<b>17 443 441,19 €</b>	<b>2 574 526,16 €</b>	<b>17 630 065,77 €</b>	<b>1,07%</b>
<b>Les dépenses d'ordre d'investissement</b>							
CH040	Amortissement des immo	4 607,00 €	4 607,00 €	4 607,00 €	4 607,00 €	4 610,00 €	0,07%
CH 041	Opération Patrimoniale			200 000,00 €			-100,00%
CH 001	Déficit antérieur reporté			0,00 €		998 736,06 €	
CH 020	Dépenses imprévues			0,00 €			
CH45	Opérations pour comptes de tiers	355,69 €	0,00 €	0,00 €			
<b>Total DO</b>		<b>4 962,69 €</b>	<b>4 607,00 €</b>	<b>204 607,00 €</b>	<b>4 607,00 €</b>	<b>1 003 346,06 €</b>	<b>390,38%</b>
<b>RAR</b>			<b>691 088,19 €</b>	<b>691 088,19 €</b>		<b>1 027 707,79 €</b>	
<b>Total DI</b>		<b>2 619 932,75 €</b>	<b>18 814 414,38 €</b>	<b>18 339 136,38 €</b>	<b>2 579 133,16 €</b>	<b>19 661 119,62 €</b>	<b>7,21%</b>

Les **dépenses réelles d'investissement** devraient s'établir à **17 630 065,77 €** en baisse de **1,07%** par rapport aux prévisions de 2025. Sans la reprise de la provision pour travaux de **11M€**, elles seraient en hausse de **61,51%**. Cette baisse est corrélative à l'inscription de la provision pour travaux qui en découle qui passe de 14M€ en 2025 à 11M€ en 2026 (chiffres provisoires). Hors provision pour travaux, **24%** de ces dépenses seraient consacrées au remboursement du capital de la dette (**1 383 189 €**)

En 2026, il est prévu d'inscrire au Budget Primitif un programme d'investissement de 4,3 Millions d'euros. (contre 2,1M€ en 2025). Ce programme devrait concerner principalement les opérations suivantes :

#### Les dépenses relatives au projet structurant du territoire : 3 168 000 €

- Rénovation thermique Cosac KOCH : 1,75M€
- Rénovation de la crèche la Farandole à Sélestat (adaptation site Oberlin + farandole) : 645K€
- Honoraires construction périscolaires (annexe Ebersheim, Scherwiller, Kintzheim, ME Châtenois, Muttersholtz) : 320 K€
- Mise en place de panneaux photovoltaïque sur le toit de la Maison de la nature : 230K€
- Réalisations pistes cyclables (hono, travaux : PC PAEI-SCHERWILLER (dont passage à niveau); STEP-ZI NORD; PAEI CHATENOIS, Traversée PAEI) : 223K€

#### Les projets non structurants : 1 175 000 €

- Enveloppe PPE : 313K€
- Travaux élargissement voirie du PAEI : 242K€
- Primes PIG/OPAH RU : 154K€
- Travaux toiture BAT A siège : 150K€
- Enveloppe matériels informatiques (médiathèque, siège, SIG, extension logiciel Abelium crèches) : 127K€


- Enveloppe mobiliers, électroménagers, divers équipements (médiathèque, siège, périscolaires, CSI) : 76 500 €
- Eclairage LED CSI/SPATZ : 39K€
- Acquisition véhicule Médiathèque : 30K€
- Etude aménagement Zone nord : 29,5K€
- Fond aide commune de Dieffenthal : 7K€
- MOE désenfumage Médiathèque : 7K€

Les dépenses d'ordre de la section d'investissement devraient s'établir à **1 003 346,06 €** en hausse de **390,38 %** par rapport aux prévisions de 2025. Cette hausse est corrélative à l'inscription d'une de la reprise du déficit d'investissement pour 998K€ (chiffres provisoires) non budgétisé en 2025 et de l'amortissement de subventions pour 4 610 €.

Les restes à réaliser de 2025 en dépenses devraient s'établir à **1 027 707,79 €** (chiffres provisoires).

#### IV.2.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont été évaluées à **19 661 119,62 €**. Elles devraient être en hausse de **7,21%** par rapport au Budgeté 2025.

		CA 2024	BP 2025	Budgeté 2025	CA 2025	OB 2026	Evolution Budgeté2025/ OB2026
<b>Les recettes réelles d'investissement</b>							
CH 10	Dotations, fonds divers, réserves	181 281,95 €	252 815,00 €	293 294,00 €	165 636,79 €	686 073,00 €	133,92%
CH 13	Subventions d'investissements	589 656,56 €	707 912,00 €	707 912,00 €	934 901,33 €	350 000,00 €	-50,56%
CH 13	Participations pour voirie et réseaux	58 295,15 €	65 000,00 €	65 000,00 €	64 479,16 €		-100,00%
CH 16	cautions régie AAGV	1 300,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	3 400,00 €	15 000,00 €	0,00%
CH16	Emprunts	3 100 000,00 €		0,00 €			
CH 23	Immobilisations en cours			0,00 €			
CH 27	Autres immo financière (alsabail)			0,00 €			
<b>Total RRI</b>		<b>3 930 533,66 €</b>	<b>1 040 727,00 €</b>	<b>1 081 206,00 €</b>	<b>1 168 417,28 €</b>	<b>1 051 073,00 €</b>	<b>-2,79%</b>
<b>Les recettes d'ordre d'investissement</b>							
CH 021	Virement section fonctionnement		16 720 621,19 €	15 275 475,43 €		16 129 802,77 €	5,59%
CH 024	Produits cessions immo			216 349,00 €		90 000,00 €	-58,40%
CH041	Opération Patrimoniale			200 000,00 €			-100,00%
CH 040	Opération d'ordre	186 530,00 €	361 978,00 €	961 978,00 €	347 970,64 €	363 800,00 €	-62,18%
CH10	Excédent de fonctionnement capitalisé		206 470,99 €	206 470,99 €		2 026 443,85 €	881,47%
CH45	Rbst Quote part Châtenois travaux piste	59 698,05 €	0,00 €	0,00 €			
CH 001	Excédent investissmeent		484 617,20 €	397 656,96 €			-100,00%
<b>Total RO</b>		<b>246 228,05 €</b>	<b>17 773 687,38 €</b>	<b>17 257 930,38 €</b>	<b>347 970,64 €</b>	<b>18 610 046,62 €</b>	<b>7,83%</b>
<b>RAR</b>							
<b>Total RI</b>		<b>4 176 761,71 €</b>	<b>18 814 414,38 €</b>	<b>18 339 136,38 €</b>	<b>1 516 387,92 €</b>	<b>19 661 119,62 €</b>	<b>7,21%</b>

Les recettes réelles d'investissement (RRI) devraient s'établir à **1 051 073 €**, en baisse de **2,79%** par rapport aux prévisions de 2025. Elles seraient composées principalement du FCTVA dégagé par les projets (**686K€**) et des subventions d'équipements (**350K€**).

Détails des subventions :

*Subvention fond vert rénovation thermique Cosec KOCH à Châtenois : 150 000 €*  
*Subvention Région rénovation thermique Cosec KOCH à Châtenois : 50 000 €*  
*Subvention CEA rénovation thermique Cosec KOCH à Châtenois : 150 000 €*

Les recettes d'ordre de la section d'investissement devraient s'établir à **18 610 046,62 €**. Elles seraient en hausse de **7,83%** au regard des prévisions de 2025. Elles se composent des dotations aux amortissements permettant de constater comptablement l'usure de nos biens (**363K€**), de la reprise de l'excédent d'investissement (**2M€**) et du virement de la section de fonctionnement (**16,1M€**) et de la prévision de la vente d'un terrain (90K€).

### *IV.3. Les éléments de discussion du budget*

Le budget primitif présenté dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires a été construit sans intégrer, à ce stade, l'hypothèse d'un prélèvement au titre du DILICO (estimé à 222K€) ni l'impact potentiel du dispositif de PSR-compensation lié à l'évolution des valeurs locatives des locaux industriels (estimé à 257K€). Le DILICO constitue un mécanisme de prélèvement sur les recettes des collectivités, destiné à contribuer au redressement des comptes publics, se traduisant concrètement par une ponction directe sur les ressources de fonctionnement. Le dispositif de PSR-compensation vise, quant à lui, à organiser financièrement les effets d'évolutions nationales portant sur les valeurs locatives industrielles : selon les modalités retenues, il peut conduire à une réduction de ressources pour certaines collectivités ou à un ajustement des compensations versées par l'État, avec un impact immédiat sur l'épargne et l'équilibre de la section de fonctionnement.

À ce jour, et dans le contexte national marqué par l'absence de vote du projet de loi de finances pour 2026, la collectivité n'est pas juridiquement soumise à ces deux dispositifs. En conséquence, et par prudence de gestion, le budget proposé repose sur une trajectoire financière conforme aux règles de droit commun, sans anticiper des mesures dont le périmètre, les modalités d'application et le calendrier demeurent incertains. Toutefois, si un accord national intervenait et que ces dispositifs étaient effectivement mis en œuvre en gestion 2026, leur cumul pourrait conduire à une épargne nette négative à hauteur de - **348K€**, du fait d'un prélèvement venant diminuer les ressources de fonctionnement, sans réduction automatique et immédiate des charges. Une telle situation ne pourrait être durablement supportée : la collectivité est tenue de respecter la règle dite du « petit équilibre », laquelle impose l'équilibre réel de chaque section budgétaire et interdit de financer structurellement le fonctionnement par des ressources non pérennes ou par un déséquilibre reporté, garantissant ainsi la soutenabilité de la trajectoire financière et la sincérité budgétaire.

Dans cette hypothèse, et afin de rétablir l'équilibre de la section de fonctionnement, plusieurs leviers seraient instruits. Côté dépenses, les mesures envisageables porteraient notamment sur un gel ou une baisse des subventions accordées aux associations, le non-recrutement d'un à deux agents prévus à la médiathèque, une renégociation à la baisse du contrat de nettoyage, ainsi que l'examen de l'opportunité de retransférer le contingent SIS aux communes, sous réserve d'arbitrages politiques et de faisabilité juridique. Côté recettes, une augmentation des impôts et/ou une revalorisation des recettes périscolaires pourraient également être envisagées afin de sécuriser un niveau minimal d'autofinancement, compatible avec la continuité du service public et la soutenabilité des engagements de la collectivité.

#### IV.4. La dette.

##### Analyse de l'encours : situation générale

	Consolidé	Principal	PAE du Gessien	ZAE du Breitel
Encours au 1 <sup>er</sup> janvier 2026	9 353 K€	9 060 K€	293 K€	-
Disponible nouvel emprunt	-	-	-	-
Stock	9 353 K€	9 060 K€	293 K€	-
Nombre d'emprunts	15	13	2	-
Encours moyen	624 K€	697 K€	146 K€	-
Taux actuariel résiduel	1,76%	1,74%	3,50%	-
Taux moyen prévisionnel 2026	2,41%	2,41%	3,35%	-
Marge moyenne	0,82%	1,05%	0,04%	-
Durée résiduelle	10 ans 8 mois	10 ans 11 mois	2 ans 9 mois	-
Vie Moyenne Résiduelle (VMR)	5 ans 2 mois	5 ans 6 mois	1 an 4 mois	-

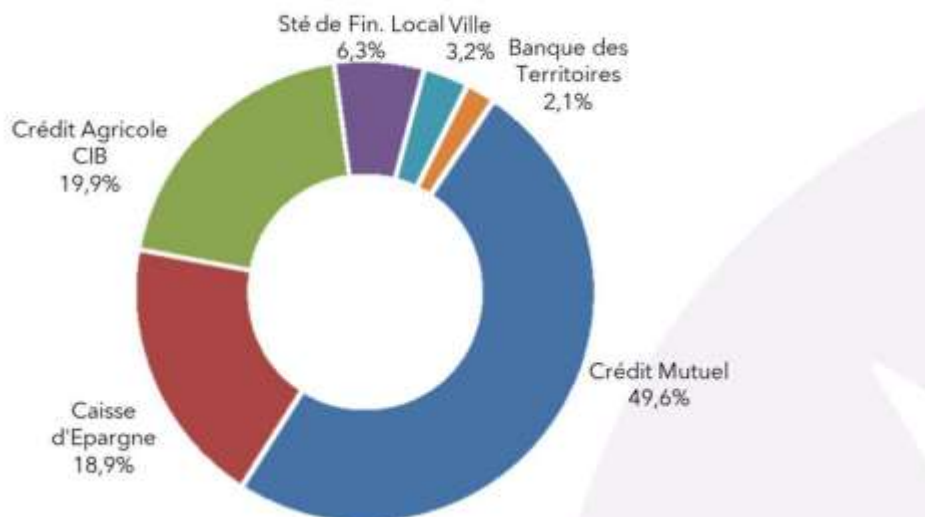
*Stock = encours + disponible nouvel emprunt*

Au 1er janvier 2026, l'encours consolidé de la Communauté de communes s'élève à 9,35 M€, en baisse de 2 M€ sur l'exercice.

- ▷ La Communauté de communes n'a pas emprunté en 2025, après le versement en 2024 du solde de l'emprunt Crédit Mutuel signé en 2022 (taux fixe de 0,75%).
- ▷ Le désendettement a été accentué par le remboursement du prêt relais de 500 K€ de la ZAE du Breitel en prévision de la clôture de ce budget au 31/12/2025.
- ▷ Les indicateurs de durée diminuent en 2025 grâce à l'amortissement de l'encours.
- ▷ Le taux moyen diminue encore par rapport à 2024. Il profite de la baisse des références court terme en 2025 (Euribor 3 mois et TAM), mais également de l'emprunt Crédit Mutuel de 2022 qui dispose de très bonnes conditions financières.

## Analyse de l'encours : structure par prêteur

### Répartition par prêteurs



Le Crédit Mutuel est le premier prêteur de la Communauté de communes Sélestat & Territoires grâce aux emprunts de 2022 (mobilisés entre 2022 et 2024). La banque représente la moitié de la dette au 01/01/2026.

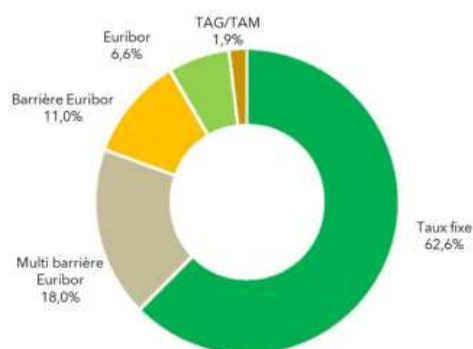
▷ Prêteurs historiques de la Communauté de communes, la Caisse d'épargne et le Crédit Agricole représentent 38% de l'encours. La Caisse d'Épargne voit sa part baisser d'autant plus à la suite du remboursement du prêt relais.

▷ En cas de recours à l'emprunt sur le prochain mandat, un recours à une plus grande concurrence pourrait être opportun.

La Banque des territoires peut proposer des enveloppes dédiées à la Transition écologique avec des conditions financières bonifiées.

## Analyse de l'encours : structure par type de taux

### Répartition par type de taux



### Classement GISSLER



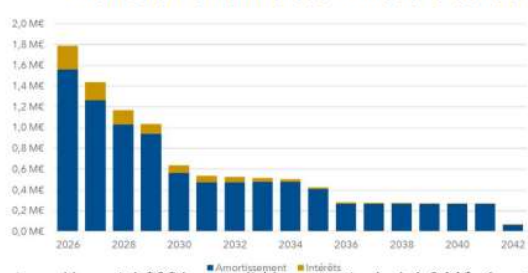
La dette de la Communauté de communes demeure sécurisée, avec 62,6% de taux fixes, proportion qui demeure inchangée depuis 2024. Avec un taux fixe de 0,75%, les deux derniers emprunts de la ville (hors prêt relais du PAE) présentent des conditions financières très favorables.

▷ La CCST profite de la baisse des références court terme européennes, en lien avec le recul des taux directeurs de la Banque centrale européenne. Les emprunts à taux indexé représentent 9% de l'encours au 01/01/2026.

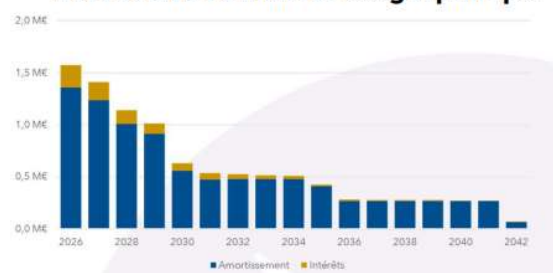
▷ Les produits structurés (29%) ne présentent pas de risque particulier pour les finances de la collectivité. Ils se terminent en 2029 et 2037.

## Analyse de l'encours : Perspectives budgétaires

### Extinction en annuités - Encours consolidé



### Extinction en annuités - Budget principal



L'annuité 2026 consolidée est estimée à 1,8 M€ répartie entre :

→ 1,56 M€ de remboursement de capital

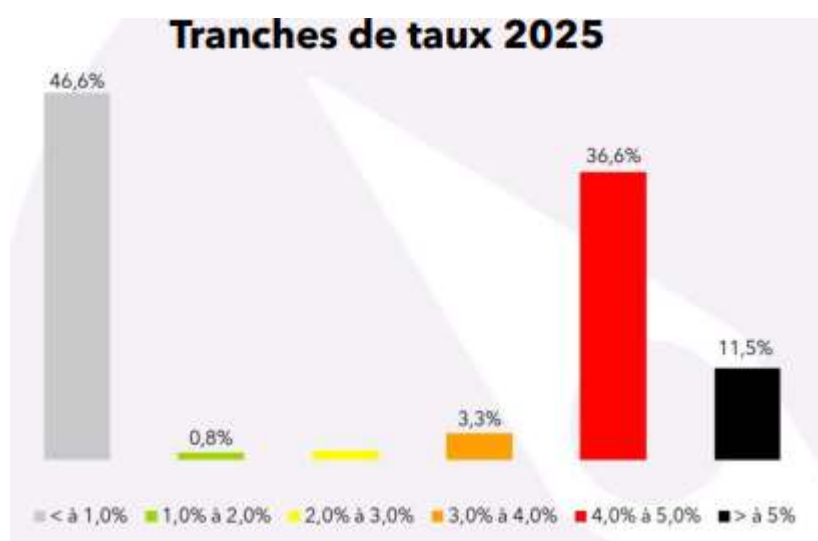
→ 228 K€ de charges financières

▷ Ces montants sont établis sur la base d'une hypothèse de taux monétaire à 2,50%, un niveau qui intègre deux hausses de taux de la Banque centrale européenne. Une telle révision de la politique monétaire paraît peu envisageable à ce stade, mais cette hypothèse permet de disposer d'une réserve de crédits suffisante.

- ▷ Au cours des prochaines années, la Communauté de communes profite d'une forte décroissance du capital remboursé sur le budget principal. Une telle situation apporte des marges de manœuvre pour la collectivité par une capacité d'emprunt.
- ▷ Sur le budget du PAE du Gessien, le remboursement du capital est de 206 K€ en 2026 avant de tomber à 27 K€ de 2027 à 2029 puis 7 K€ en 2030

### Analyse de l'encours : Performance financière

	Consolidé	Principal	PAE du Gessien	ZAE du Breitel
<b>Encours au 1<sup>er</sup> janvier 2026</b>	<b>9 353 K€</b>	<b>9 060 K€</b>	<b>293 K€</b>	-
<b>Taux actuariel résiduel</b>	<b>1,76%</b>	1,74%	3,50%	-
<b>Swap VMR</b>	<b>2,41%</b>	2,44%	2,08%	-
<b>Ecart TAR - Swap VMR</b>	<b>-0,65%</b>	-0,70%	1,41%	-
<b>Taux moyen prévisionnel 2026</b>	<b>2,41%</b>	2,41%	3,35%	-
<b>Marge moyenne</b>	<b>0,82%</b>	1,05%	0,04%	-
<b>Vie Moyenne Résiduelle (VMR)</b>	<b>5 ans 2 mois</b>	5 ans 6 mois	1 an 4 mois	-



La performance financière poursuit son amélioration en 2025. Le taux actuariel résiduel recule à 1,76% contre 1,94% au 1er janvier 2025. Cette amélioration devrait se poursuivre avec l'extinction des emprunts les plus onéreux.

- ▷ Le taux moyen connaît sa troisième année de recul, passant de 3,76% en 2024 à 2,41% en 2026. Le taux moyen 2025 devrait être proche de 2,63% (2,67% prévu en octobre 2024).
- ▷ L'absence d'emprunt (hors ZAE) signé depuis 2022 explique le très bon niveau du taux actuariel résiduel au regard du taux de marché : la CCST n'a pas eu à supporter les hausses des taux d'emprunt des dernières années

## Situation des positions structurées : Stress-tests et appréciation des risques Stress-test contrat 157-158

### Stress-test contrat 158

Euribor 12 mois	≤ 5,50%	5,75%	6,00%	6,25%	6,50%
<b>Taux payé</b>	<b>4,19%</b>	<b>5,75%</b>	<b>6,00%</b>	<b>6,25%</b>	<b>6,50%</b>
2026	Intérêts 39 429,41	54 109,57	56 462,16	58 814,75	61 167,34
	Surcoût -	<b>14 680,16</b>	<b>17 032,75</b>	<b>19 385,34</b>	<b>21 737,93</b>
2027	Intérêts 28 311,16	38 851,83	40 541,04	42 230,25	43 919,46
	Surcoût -	<b>10 540,67</b>	<b>12 229,88</b>	<b>13 919,09</b>	<b>15 608,30</b>
2028	Intérêts 16 776,49	23 022,63	24 023,62	25 024,60	26 025,59
	Surcoût -	<b>6 246,14</b>	<b>7 247,13</b>	<b>8 248,11</b>	<b>9 249,10</b>
2029	Intérêts 4 631,31	6 355,61	6 631,94	6 908,27	7 184,60
	Surcoût -	<b>1 724,30</b>	<b>2 000,63</b>	<b>2 276,96</b>	<b>2 553,29</b>

### Stress-test contrat 157

Euribor 3 mois	≤ 3,25%	3,75%	4,25%	4,75%	5,25%	5,75%
<b>Taux payé</b>	<b>4,25%</b>	<b>3,75%</b>	<b>4,25%</b>	<b>4,25%</b>	<b>4,25%</b>	<b>3,75%</b>
2026	Intérêts 69 722,91	61 520,21	69 722,91	69 722,91	69 722,91	34 330,99
	Surcoût -	<b>-8 202,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 608,08</b>
2027	Intérêts 62 117,42	54 809,49	62 117,42	62 117,42	62 117,42	84 041,22
	Surcoût -	<b>-7 307,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 923,80</b>
2028	Intérêts 55 158,88	48 669,60	55 158,88	55 158,88	55 158,88	74 626,73
	Surcoût -	<b>-6 489,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 467,85</b>
2029	Intérêts 47 410,76	41 833,03	47 410,76	47 410,76	47 410,76	64 143,97
	Surcoût -	<b>-5 577,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 733,21</b>
2030	Intérêts 39 973,38	35 270,63	39 973,38	39 973,38	39 973,38	54 081,63
	Surcoût -	<b>-4 702,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 108,25</b>

La Communauté de communes possède deux contrats structurés. Ces derniers exposent la ville aux évolutions des taux courts européens, soit à la hausse uniquement (emprunt 158), soit à la fois à la hausse mais également à la baisse (emprunt 157).

▷ L'assouplissement monétaire mené depuis la fin 2024 a conduit à une diminution des taux courts européens, ce qui a permis d'éloigner le risque de franchissement des barrières. L'Euribor 3 mois est en outre inférieur aujourd'hui à la barrière basse du contrat 157 (3,25%).

▷ Pour l'exercice 2026, le risque d'exercice est négligeable pour les deux formules. En outre, compte tenu des niveaux des taux de référence des emprunts (4,19% et 4,25%) et des durées résiduelles, renégocier ces emprunts ne présenterait aucun intérêt financier.

▷ Enfin, il faut rappeler que l'emprunt 157 permet à la CCST d'économiser l'€STR en réalisant des remboursements temporaires en cas d'excédent de trésorerie. Il faut pour cela :

→ que l'emprunt soit inscrit au compte 16441

→ que la collectivité ait prévu des crédits au compte 16449 (équilibrés en dépenses et recettes) au BP 2026.

Etat de la dette au 01/01/2026

Fiche	Banque	Date de Réalisation	Dernière échéance	Gissler	Index	Marge	Taux 2025	CRD au 01/01/2026
177	CE	30/06/2023	30/06/2026	A1	Taux Fixe	0,00	3,70	0,00
<b>Total ZAE du Breitel</b>								<b>0,00</b>
159	CA-CIB	15/12/2007	15/12/2027	A1	TAM	0,04	4,19	178 860,00
161	SFIL	01/01/2010	01/01/2030	A1	Taux Fixe	0,00	5,13	113 902,19
<b>Total PAE du Gessien</b>								<b>292 762,19</b>
155	SFIL	01/01/2010	01/01/2030	A1	Taux Fixe	0,00	5,13	370 351,52
157	CA-CIB	30/07/2010	30/07/2035	B1	Bar. Euribor	0,00	4,36	1 682 850,00
158	CE	23/09/2008	25/09/2029	B1	Bar. Euribor	0,00	4,36	1 024 172,18
162	SFIL	01/05/2009	01/11/2028	A1	Euribor 3 mois	0,07	2,68	105 547,09
166	CE	31/12/2010	31/12/2030	A1	Euribor 3 mois	0,79	3,17	312 500,00
167	CE	31/12/2011	31/01/2027	A1	Taux Fixe	0,00	4,89	60 333,15
168	CE	31/12/2011	01/06/2027	A1	Taux Fixe	0,00	5,42	293 202,22
169	Ville	01/01/2010	01/11/2035	A1	Taux Fixe	0,00	5,45	298 334,85
170	BdT	20/01/2012	01/07/2027	A1	Euribor 3 mois	1,98	4,93	197 050,00
171	CM	01/01/2010	31/12/2029	A1	Taux Fixe	0,00	4,26	276 377,86
173	CE	31/07/2016	31/07/2026	A1	Taux Fixe	0,00	1,09	79 219,26
175	CM	03/06/2022	31/03/2042	A1	Taux Fixe	0,00	0,76	1 381 250,00
176	CM	07/07/2022	31/03/2042	A1	Taux Fixe	0,00	0,76	2 979 166,69
<b>Total Principal</b>								<b>9 060 354,82</b>
<b>TOTAL</b>								<b>9 353 117,01</b>

# Les Budgets Annexes

## V) CARACTERISTIQUES ET ORIENTATIONS GENERALES DES BUDGETS ANNEXES POUR 2026

### V.1 Budget Annexe ORDURES MENAGERES

Pour la Communauté de Communes de Sélestat, le budget primitif 2026 du budget annexe des ordures ménagères devrait s'établir à **5 337 145,78 €**.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, le montant de la RIU devrait s'établir à **4 920 704 €**. L'excédent de fonctionnement repris de manière anticipé sur l'exercice soit **416 441,78 €** (chiffres provisoires) sera ventilé pour moitié entre le montant des provisions entre les admissions en non-valeur et provisions pour rectification de factures ainsi qu'une provision de 2K€ afin de venir alimenter des frais bancaires relatifs aux titres de paiement.

Les recettes de fonctionnement seraient constituées du produit de la RIU pour **4 920 704 €** et de la reprise de l'excédent de fonctionnement pour **416 441,78 €**

### V.2. Budget Annexe du Parc d'Activités Economiques du GIESSEN

Les prévisions pour 2026 du budget annexe du Parc d'activité du Giessen sont de **1 319 684,54 €** (-17,51 %/Budgété 2025) pour la section de fonctionnement et de **893 879,26 €** (-17,94%/Budgété 2025) pour la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement seraient abondées par la prévision de vente de lots aménagés (**341K€**), de la constatation de la valeur du stock de terrain au 01/01 (**605K€**), de la constatation du stock de dette pour **9K€** et du produit lié au rattachement des ICNE (**1K €**). A cela s'ajoute la reprise de l'excédent de fonctionnement pour **703K€** (chiffres provisoires)

Ces recettes devraient couvrir les besoins de la section de fonctionnement (**dépenses**), à savoir **9K€** d'intérêts d'emprunts, travaux d'aménagement (**15K€**). Les dépenses d'ordres seront composées des ICNE pour **1K€**, de la constatation du stock de dette pour **9K€**, et de l'annulation du stock initial et des sorties de ventes de terrains pour **605K€**. A cela s'ajoute enfin une provision pour reversement de l'excédent du budget vers le budget principal de **678M€** pour équilibrer la section d'investissement.

Les dépenses d'investissement devraient se composer du remboursement du capital de la dette (**205K€**) et d'une provision pour travaux de **83K€** (pour équilibrer la section d'investissement), de la constatation du stock final de terrains (avant-vente) de **605K€**

Les recettes d'investissement seront composées de la contrepartie de l'annulation du stock initial et des sorties de ventes de terrains pour **605K€** et de la reprise de l'excédent d'investissement pour **288K€**.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de ce budget est de **292 762,19 €**. L'extinction de ce dernier interviendra en 2030.

### V.3. Budget Annexe GEMAPI

La section d'exploitation devrait s'équilibrer à **405 222 €** (+0,5%/Budgété 2025). Elles se composent de la reprise de l'excédent de fonctionnement pour **5 222 €** (chiffre provisoire), du produit de la taxe GEMAPI pour **400K€**. La section de fonctionnement s'équilibre avec le reversement du produit au SDEA, et une enveloppe pour compensation des dégrèvements éventuels qui seraient établis par l'Etat.